

WEBMANAGERCENTER

webmanagercenter.com

Hebdo

n°5 Nouvelle formule - 18 Mai 2020



Mahmoud Ben Romdhane

La Tunisie connaîtra la plus grande récession de son histoire

A LA UNE

BTP
«Nous appelons l'Etat à assurer son rôle d'investisseur locomotive»

ACTUALITÉS

Un appui financier de 500 MDT au secteur touristique

SECTEURS

Coronavirus
Sauver le secteur des textiles tunisiens par les masques ?

CULTURE

Télévision
N'était-ce pas mieux avant?

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

WMC Editions Numériques

Société éditrice : IMG sa

ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo

les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

RÉDACTION

Moncef Mahroug

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

Aroua Ben Zaied

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

COMMERCIAL

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies

Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

CopyRight

Internet Management Groupe

IMG

WEBMANAGERCENTER

n°5 Nouvelle formule - 18 Mai 2020

L'Hebdo

A LA UNE

BTP «**Nous appelons l'Etat à assurer son rôle d'investisseur locomotive**» **4**

OPINION **Oui aux IDE, mais pas à n'importe quel prix** **8**

Mesures en faveur des entreprises touchées par le Covid-19

11

Quel impact du Covid-19 sur le secteur du numérique en Tunisie ?

12

BERD **La Tunisie connaîtra une croissance économique négative en 2020**

14

INTERVIEW

Mahmoud Ben Romdhane

La Tunisie connaîtra la plus grande récession de son histoire

18

ACTUALITÉS

Réduction du déficit commercial de près de 1,493 milliard de dinars, à fin avril 2020

24

Covid-19: **Lancement d'une unité d'accompagnement pour le Secteur Privé**

26

Blanchiment de capitaux: **Le retrait de la Tunisie de la liste noire**

27

Lancement d'une plateforme d'appui aux investisseurs et au secteur privé

28

La BERD plus optimiste que le FMI quant aux perspectives économiques de la Tunisie

32

ENTREPRISES

& SECTEURS

Le CEPEX va lancer une évaluation de la rentabilité de ses représentations commerciales à l'étranger **34**

Coronavirus **Sauver le secteur des textiles tunisiens par les masques ?**

36

Le SYNAGRI appelle à l'annulation des dettes des agriculteurs

39

La BIRD va débloquer près de 70 millions d'euros pour soutenir les start-up tunisiennes

40

BOURSE

Bourse de Tunis

Analyse hebdomadaire

44

Ami Assurances **Réévaluations des provisions et augmentation des fonds propres**

45

CHRONIQUE

Tahar Ben Ammar

Allumer la flamme du souvenir

46

Quand l'ordonnance électronique est autorisée et la pratique de la télémédecine illégale

49

TRIBUNE

Les dix failles dans l'interview d'Elyes Fakhfakh sur France24, d'après Adlen Kamoun

52

CULTURE

Télévision **N'était-ce pas mieux avant?**

55

A LA UNE



BTP

«Nous appelons l'Etat à assurer son rôle d'investisseur locomotive»

La Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics s'emploie sans relâche à sauver un secteur en souffrance en l'absence manifeste d'une volonté politique à appuyer l'un des plus grands pourvoyeurs d'emploi dans notre pays (plus de 500 000 postes d'emplois) et dont l'apport au PIB est de 7%.

Pour Jamel Ksibi, président de la Fédération nationale du BTP, il ne s'agit pas de s'attarder sur les difficultés du secteur, aujourd'hui de notoriété publique, ou encore parler de la crise du Covid-19 qui a aggravé sa situation, mais et surtout de se situer dans une logique constructive et faire des propositions.

«Nous ne pouvons pas, à ce jour, évaluer l'impact de la crise sur l'économie nationale, on parle déjà de la perte de 150 000 emplois. Dans pareil contexte, le BTP, peut être un secteur salvateur si l'Etat assume et assure son redémarrage en lançant les projets en berne depuis des années.

“ Nous ne pouvons pas, à ce jour, évaluer l'impact de la crise sur l'économie nationale, on parle déjà de la perte de 150 000 emplois. Dans pareil contexte, le BTP, peut être un secteur salvateur si l'Etat assume et assure son redémarrage en lançant les projets en berne.

Ne pas se complaire dans les attermolements mais informer, sensibiliser, réagir et agir. Cette démarche s'impose d'autant plus que le BTP n'a pas figuré dans les priorités de l'Etat lui-même puisque les entreprises des travaux publics ne sont pas encore payées dans un contexte d'une crise exceptionnelle qui a mis tout le monde KO.

A titre indicatif, l'Etat doit 350 millions de dinars à seulement 26 grandes, moyennes et petites entreprises opérant dans le BTP. Et avec la pandémie du covid+, les choses ne s'améliorent pas.

La maxime «Si le bâtiment va, tout va» n'est pas dénuée de sens ou de réalisme et il s'agit aujourd'hui de sauver notre économie. Nous avons d'ores et déjà envoyé nos propositions pour la relance aux autorités gouvernementales concernées », précise Jamel Ksibi.

Les opérateurs appellent à mettre en application les pactes sectoriels de compétitivité économique proposés par Afif Chelbi, ancien ministre de l'Industrie et président du Conseil des analyses économiques et les appliquer sur le secteur du BTP et à relancer les chantiers du logement social et de luxe qui touche aussi bien les étrangers que les TRE (Tunisiens résidant à l'étranger).

Mais pas seulement !

Des ministres chargés des mégaprojets sans mégaprojets

Les années se suivent et avec eux, et presque au même rythme les gouvernements ! Dans chaque nouvelle équipe, on charge un conseiller ou un ministre pour activer la réalisation des mégaprojets mais sans succès.

Et pourtant, la relance de projets importants peut donner un nouveau souffle au secteur du BTP et à toute l'économie. **Nous citons le port en eau profonde d'Enfidha, le plan directeur de gestion des déchets, la construction des routes transversales rapides, Béja – Tabarka/Algérie - Kasserine - Sidi Bouzid et Sfax ainsi que l'amélioration du réseau ferroviaire et le rétablissement des chemins de fer Tunisie – Tabarka Sousse – Kairouan.**

Autres grands projets qui tardent à démarrer, **celui de la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et dont l'investissement se monte à 2 milliards de dinars, toujours bloqué à**

cause des lourdeurs administratives, sans oublier celui de Taparoura et de Pic Ville Sfax ou celui de Sama Dubaï au Lac sud de Tunis.

Il est, de ce point de vue, étonnant que les gouvernements successifs n'aient pas profité des lignes de financements disponibles pour procéder à l'achèvement des projets de l'eau dont les investissements s'élèvent à plus de 3 milliards de dinars.

La SONEDE, l'ONAS ainsi que les CRDA ont beaucoup à faire, à savoir le captage de l'eau, son transport, son traitement et sa distribution collective depuis le nord-ouest jusqu'au centre du pays, ainsi que son traitement et son épuration, ce qui donnerait du travail aux différentes entreprises opérant dans les travaux publics, permettrait de résorber le chômage et améliorerait la qualité des services publics.

“ Quant aux projets du PPP, nous pouvons autant les nicher dans la catégorie des films de science fiction

Des projets bloqués dans et par les administrations publiques, et ce depuis les différentes phases de leur réalisation jusqu'au suivi

d'exécution en butant, en cours de route, sur la passation des marchés. Une mission qui pourrait être déléguée à un bureau d'études national pour activer la réalisation des projets en question en imposant la priorité pour les opérateurs nationaux comme cela se passe dans d'autres pays, au Maroc entre autres.

Quant aux projets du PPP, nous pouvons autant les nicher dans la catégorie des films de science fiction au vu de la mentalité régnant au sein d'une ARP où les députés sont pour la plupart dénués de culture économique et qui, selon, considèrent le PPP comme une spoliation du public ou le voient comme une occasion de servir les intérêts des amis de partis influents au national et à l'international.

Pourtant, le développement de certaines activités dans des sites qui regorgent de carrières de marbre, de sable siliceux et de gypse, soit des matériaux exportables ainsi que les carrières de pierres très demandées en Italie et à Malte, par exemple, pourraient générer des ressources qui serviront à renflouer les caisses de l'Etat. Sachant que les informations sur les minerais et les carrières se trouvent, au détail près, aux ministères de l'Équipement et de l'Énergie. Des ministères qui ne les exploitent pas pour injecter une dynamique économique positive et dévelop-

per les partenariats publics/privés dans un domaine désormais familier pour des entreprises publiques qui ont adopté le programme des essaimages avant 2011 et ont beaucoup avancé dans la prospection et la découverte des ressources naturelles en minerais et matériaux de construction.

Compte tenu de la forte pression sur les finances publiques et de la très forte probabilité pour que comme désormais, «institutionnalisé» (sic), on s'attaque au titre II pour effectuer des coupes, bloquant l'investissement public, aggravant la création de richesses et augmentant le chômage. Il serait judicieux de solliciter les bailleurs de fonds internationaux pour un financement des projets en cours à hauteur de 100% au lieu des 70% courants, ce qui permettra d'économiser 30% sur le budget de l'État.

A ce propos, les opérateurs dans le BTP ont proposé que la période de grâce contractuelle soit étalée dans la durée pour permettre aux finances publiques de payer en douceur, et ceci au moins en relation avec les fonds qui n'ont pas encore commencé à être remboursés. Ils ont également suggéré le redéploiement des

lignes de financement dédiées à des projets morts nés ou en grandes difficultés à d'autres projets prêts pour la réalisation finale.

Autant de pistes qui pourraient œuvrer à relancer un secteur dont la crise ne date pas d'aujourd'hui et qui n'arrête pas d'appeler à son secours les autorités publiques en suggérant des solutions réalisables.

La Banque centrale à la rescousse

La Banque centrale pourrait éventuellement aider au sauvetage du secteur du BTP. Des discussions ont d'ores et déjà été engagées entre les représentants du secteur et les dirigeants de la BCT. Il s'agit de l'application de la circulaire n° 16 du 03 juin 2015 du chef du gouvernement, relative à l'apurement des cautions bancaires par les banques après la réception des travaux. Une circulaire qui n'est pas appliquée par certaines banques dont une a procédé, de sa propre initiative, au retrait, à une entreprise, de montants équivalents aux retenues des garanties délivrées par ses soins au profit du maître d'ouvrage; ce cas risque d'être endémique si la BCT n'intervient pas.

Les professionnels du BTP ont également appelé les autorités monétaire à inviter les banques à

mettre en place des crédits sous forme d'avance sur créances administratives destinées à financer les arriérés et leurs intérêts moratoires légaux au titre des créances en rapport avec l'administration. Le montant du crédit serait fixé à 80% de la créance dûment constatée et peut être amorti au fur et à mesure des règlements effectués par l'administration. Le crédit doit être accepté comme collatéral au refinancement de la BCT durant toute la période de règlement.

La Banque centrale a aussi été sollicitée pour faciliter les opérations financières soutenant une participation active des entreprises du BTP à la reconstruction de la Libye.

Le bâtiment tunisien ne va pas bien mais jusqu'à quand ? D'autant plus que ce secteur dépend grandement de facteurs macroéconomiques qui ne sont pas aujourd'hui au beau fixe. Les crises successives que le secteur a traversées devraient encourager les opérateurs à se renouveler, à innover et concevoir de nouveaux leviers de croissance dont les hautes technologies. Mais ceci ne dispense pas l'Etat tunisien de sa responsabilité d'assurer le rôle de locomotive pour la relance du secteur. 

Amel Belhadj Ali

Exclusif

1^{ER} HORS-SERIE MAGAZINE

En édition numérique



LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE EN TUNISIE

Disponible
Partout dans le monde sur

 **pressreader**TM

WEBMANAGERCERCENTER 

Oui aux IDE, mais pas à n'importe quel prix

En Tunisie, les défenseurs de la globalisation, voire les partisans de l'économie de rente qui font la pluie et le beau temps au sein des institutions professionnels.

Ils estiment que la non adoption, début mars 2020, par le Parlement de la convention de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et le retrait, ces derniers jours, par le gouvernement des conventions tuniso-turque et tuniso-qatarie sur la promotion des investissements de ces deux pays en Tunisie ont porté «un coup fatal à l'attractivité du site Tunisie».

Pourtant, à regarder de près ces conventions bilatérales, tout observateur objectif et averti peut se rendre compte que celles-ci ne servent aucunement les intérêts de l'économie de la Tunisie. Bien au contraire, leur asymétrie en faveur des partenaires étrangers risque d'aggraver le déficit commercial de la Tunisie lequel avoisine, actuellement, les 20 milliards de dinars contre 8 milliards de dinars en 2010.

La Tunisie un peu lésée dans le libre-échange

Conséquence : les Tunisiens doutent de l'efficacité de ces conventions d'autant plus que les accords de libre-échange antérieurs conclus aux niveaux multilatéral (OMC), régional (Union européenne) et bilatéral (zone de libre-échange avec la Turquie) n'ont pas servi les intérêts de la Tunisie.

Ils ont été pour la plupart à l'origine non seulement de l'aggravation du déficit courant mais aussi de la déstructuration du tissu industriel du pays avec la fermeture de milliers de PME tunisiennes. **La filière textile-habillement, par exemple, a perdu à elle seule 1.000 entreprises sur la période 2007-2019, selon des statistiques officielles.**

Cette situation a été générée, en grande partie, par la faiblesse des négociateurs tunisiens. Ces derniers ont négocié ces accords sans prévoir, en amont, des stratégies industrielles et agricoles devant permettre aux opérateurs et prestataires de services tunisiens de tenir la concurrence et de s'imposer à l'international.

A titre indicatif, l'asymétrie de l'accord de libre échange conclu avec l'Union européenne pour

les produits manufacturés s'est traduite par un manque à gagner de moins de 2% de croissance pour la Tunisie.

Idem pour la convention de libre-échange avec la Turquie. La Tunisie, qui ne produit pas des produits manufacturés compétitifs, s'est trouvée dans l'obligation de subir le diktat des opérateurs turcs et de voir son marché inondé, par l'effet du dumping, par des produits turcs.

Là aussi, le résultat est le même: le déficit commercial s'est aggravé avec ce pays tandis que des centaines d'entreprises locales ont été amenées à passer la clef sous la porte.

Ainsi, avec la ZLECA, en dépit de ses avantages potentiels ((réductions des tarifs douaniers, marché de 1,2 milliard de



personnes représentant un PIB de 2 500 milliards de dollars), la Tunisie pourrait se trouver dans la même situation.

Des experts indépendants estiment qu'en l'absence de stratégies claires en matière d'internationalisation des entreprises tunisiennes et de conquête de marchés extérieurs, le marché tunisien pourrait être envahi, au nom du libre-échange, cette fois-ci intra-africain, par des produits provenant de pays plus compétitifs, comme l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Maroc...

L'art de vendre légalement le pays

Les difficultés des négociateurs tunisiens à obtenir des accords avantageux s'est manifestée de nouveau avec la conclusion des conventions asymétriques avec la Turquie et l'Etat de Qatar.

Sous-médiatisée et signée presque en catimini fin décembre 2017, par le ministre nahdhaoui, Zied Ladhari, alors ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale en marge de la première visite en Tunisie du «sultan», Recep Tayyip Erdoğan, cette convention est, le moins qu'on puisse dire, provocatrice

pour tout Tunisien qui se respecte.

Ledit accord stipule que l'investisseur turc bénéficie des mêmes avantages que l'investisseur tunisien notamment en matière d'accès aux crédits fournis par les banques tunisiennes, et d'appropriation de terres agricoles et de biens immeubles.

Mieux, l'investisseur turc est habilité à transférer, en devises, ses fonds financiers et les bénéfices générés vers tous les pays étrangers sans aucun contrôle de l'Etat tunisien.

La convention tuniso-qatarie, signée également par le même Zied Ladhari, comme par hasard, le 12 juin 2019 (période au cours de laquelle des rumeurs couraient sur la mort de l'ancien président Béji Caïd Essebsi).

Il s'agit d'un accord de siège, portant création d'une filiale tunisienne du Fonds qatari de développement (QFFD). C'est, « un type de traité qu'une institution internationale ou régionale conclut avec un Etat qui l'accueille sur son territoire, au motif de définir son statut juridique, de garantir son indépendance et celle de ses agents, ce qui conduit l'État hôte à concéder des privilèges, tels que des immunités pour les agents de l'organisation, ou un statut d'extraterritorialité pour ses locaux ».

Seulement, au regard des larges attributions dont jouit le « Qatar Fund for Development » en tant qu'entité gouvernementale, responsable, entre autres, de l'aide étrangère du Qatar et surtout chargée de coordonner également les institutions caritatives et de développement du Qatar, cette dernière attribution risque d'être exploitée avec excès d'autant plus que les Tunisiens gardent un mauvais souvenir du rôle pernicieux qu'avaient joué ces associations caritatives qataries dans le financement de la radicalisation des islamistes tunisiens et de leur embrigadement pour la guerre en Syrie, en Irak, en Libye, au Yemen et ailleurs.

Pis, cette convention tuniso-qatarie va plus loin que les accords antérieurs conclus avec d'autres partenaires. Elle fait mention du droit du Fonds qatari de conclure en Tunisie, sans aucun droit de regard de l'Etat tunisien et sans une quelconque condition ou entrave officielle, des accords de partenariat avec des parties étrangères, de transférer en toute liberté à l'étranger les fonds et les bénéfices générés par ses affaires, de recruter sans limite et sans aucun contrôle du gouvernement de travailleurs étrangers.

Un message pour tous ceux qui croient encore en l'Islam politique

En somme, ces conventions scélérates ont pour dénominateurs communs de violer la souveraineté du pays dans quatre domaines de haute sécurité nationale : la politique de change du pays avec cette possibilité de transférer, légalement et sans limites, des devises à partir de la Tunisie avec les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme; la sécurité sociale du pays en habilitant les investisseurs turcs et qataris à recruter, sans

limites et légalement, des travailleurs et techniciens étrangers, le droit d'accéder au financement bancaire local avec le risque d'assécher les liquidités; et enfin l'appropriation des terres agricoles qui a été jusqu'à ce jour une ligne rouge à ne pas dépasser.

Il y a lieu de s'interroger, également, sur le degré de réciprocité de ces conventions. La question de savoir si nos sous-traitants et si nos exportateurs ont le droit en vertu de cette convention de bénéficier d'autant d'avantages en Turquie et au Qatar. Si ce n'est pas le cas, ces conventions ont des relents de trahison.

Quand on sait que le ministre qui a signé ces accords n'est autre que l'ancien ministre nahdhaoui, Zied Laddhari. Quand on sait qu'Ennahdha a cherché, par tous les moyens, à exploiter la crise du coronavirus pour faire passer ces lois avec ces alliés à l'ARP, les Tunisiens ont cette chance pour réviser, une fois pour toutes, leurs convictions et calculs.

Et pour ne rien oublier, il faut saluer la ferme réaction des Tunisiens et de la société civile aux manœuvres d'Ennahdha et dérivés qui, au nom de la légalité, ne ratent aucune occasion pour vendre le pays.

A bon entendeur. 

Abou SARRA

Kiosque Numérique WMC *nouvelle version*

► Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...

► Des nouvelles publications toutes les semaines...



[Cliquez ici](#)

Mesures en faveur des entreprises touchées par le Covid-19

Le ministère des Finances a affirmé, samedi, que seules les entreprises unipersonnelles (SARL) et les personnes morales bénéficieront des mesures apportées par le décret n°6 de l'année 2020, à condition qu'elles aient subi une régression de leurs chiffres d'affaires, sous l'effet de la propagation du coronavirus dans le pays.

“ Si le chiffre d'affaires est en baisse de +25% en mars ou de +40% en avril 2020

L'arrêté gouvernemental simplifiant le décret n°6 de l'année 2020, a exigé que le taux de la régression de chiffres d'affaires ne soit pas inférieur à 25% en mars 2020, par rapport à la même période de l'année dernière ou à 40% durant le mois d'avril de l'année actuelle par rapport à celle de 2019.

“ Condition: préserver les postes des agents permanents ou liés par des contrats d'emploi d'une durée limitée

L'arrêté publié vendredi au JORT, exclue les entreprises soumises au régime forfaitaire, les entreprises pétrolières et toutes les sociétés soumises à un taux d'impôts sur revenu de 35% et exige que la baisse soit liée directement, à la conjoncture sanitaire exceptionnelle due à la propagation du coronavirus, outre la nécessité de préserver les postes des agents permanents ou liés par des contrats d'emploi d'une durée limitée.

Il importe aux entreprises concernées de présenter des demandes pour bénéficier des mesures prévues par le décret n°6 de l'année 2020, à travers la plateforme électronique créé à cet effet «**Entreprise.finances.gov.tn**», précise le ministère.

La commission d'encadrement et de soutien des entreprises sinistrées, est chargée d'examiner les demandes présentées, tiendra une deuxième réunion mardi prochain.

Pour rappel, le décret n°6 de l'année 2020 porte sur des mesures fiscales et financières destinées à alléger les répercussions de l'épidémie de covid-19.

Ces mesures consistent notamment en l'annulation provisoire des amendes de retard des paiements des impôts pour la période comprise entre 1er avril 2020 au 30 juin 2020. 

146 mille employés

3577 sociétés employant environ 146 mille travailleurs ont obtenu des suites favorables aux demandes de bénéficier des aides sociales exceptionnelles mobilisées par le gouvernement pour soutenir les entreprises à surmonter les conséquences de la crise sanitaire du coronavirus. 



Pour penser la crise économique du Covid-19, il faut d'abord faire preuve d'humilité

Autant ils ont été pressés de convoquer la précaution pour prescrire le confinement, autant certains experts évitent de se conformer à ce principe et tombent dans la précipitation du chiffrage et de la quantification de dynamiques que personne ne comprend réellement. Histoire probablement de figer l'instant, de se prendre en photo avec des courbes et l'effondrement comme toile de fond.

Malgré notre bonne étoile, ou notre immunité naturelle (de "troupeau" ?), qui semblent nous avoir évité le pire, et démenti toutes les prévisions, il est encore trop tôt pour crier victoire.

Non seulement parce que le virus n'a pas encore révélé tous ses secrets et qu'un éventuel rebond de l'épidémie aurait des conséquences encore plus désastreuses, mais parce que nous n'en sommes qu'au tout début de la vraie crise. Celle économique et sociale.

Prévisions précipitées...

A l'évidence, nous attendrons encore longtemps un vaccin qui sera la condition nécessaire mais non suffisante, pour un début de solution. Tant que les scientifiques n'auront pas dit leur dernier mot, le doute et l'incertitude planeront. Et indépendamment des taux de mortalité et de la fiabilité des statistiques, cette incertitude agira comme un poison qui paralysera l'économie mondiale, avec tout ce que cela implique comme effets accélérateurs et amplificateurs de la crise, impossibles à prévoir et encore moins à maîtriser.

C'est d'ailleurs ce qui amuse ou exaspère dans l'attitude de certains experts, qui avancent déjà des chiffres de décroissance alors que l'ampleur réelle de la crise reste totalement méconnue.

On nous prévoit des pourcentages de recul du PIB qui vont du simple au double (appréciez la marge d'erreur), alors que per-

sonne ne peut encore dire quand et comment la crise épidémiologique prendra réellement fin. Quand et dans quelles conditions la confiance des investisseurs ou celle des simples citoyens se rétablira pour reprendre une « vie normale ». Cette façon d'être, de vivre, de produire et de consommer, qu'on nous dit pourtant nécessairement dépassée.

Toute la littérature sur les incertitudes, les bifurcations, la sensibilité aux conditions initiales, les théories du chaos, etc. est passée par pertes et profits, devant les estimations savantes de certains manipulateurs de modèles, aux idées formatées par les grandes machines à réciter que sont devenues nos universités et pourtant habitués à être systématiquement démentis par le réel et à rater tous les vrais tournants de l'économie nationale et mondiale.

En prime, on vous servira comme proposition soit de faire un programme «pour faire des propositions» -cela tourne un peu en rond mais peut impressionner-, soit de «changer de modèle de développement», en veillant à ne pas bousculer les bonnes lois du paradigme néolibéral qui le sous-tend. Un véri-

table «joker», un serpent de mer ou une coquille vide dont tout le monde parle sans jamais lui donner un réel contenu.

C'est cette légèreté de l'approche du développement, cette obsession du chiffrage, cette manie de confondre corrélations et explications, cette frénésie de faire tourner des modèles qui permettent de tout expliquer sans rien comprendre, qui sera elle-même non pas un début de solution, mais une partie du problème.

L'art de créer de nouveaux problèmes...

Oui, à chaque fois que nous faisons semblant de maîtriser le cours des événements et de sortir les solutions des entrailles de la dernière version du meilleur des logiciels, nous créons de nouveaux problèmes. Ça aurait pourtant dû être l'une des premières leçons de cette crise du Covid-19.

Ces experts oublient ou font semblant d'ignorer que vue l'incertitude réelle et l'ignorance dans laquelle nous évoluons, leurs propositions –qui se ressemblent désespérément– apportent certes des solutions à des équations théoriques, mais serviront davantage de justifications à des

choix politiques, que de réponses à des problèmes économiques pratiques. Ils ignorent ou veulent passer par pertes et profits le fait que les choix économiques sont en réalité des choix politiques. Et que cette proposition est encore plus vraie en période de crise.

Lorsque l'émotion devient au moins aussi vive que la raison et qu'il s'agit de départager les coûts, les risques et parfois les bénéfices d'un naufrage économique individuel ou collectif.

“ En temps de crise, les problèmes ne sont ni économiques, ni juridiques, ni sociaux, ni encore moins techniques. Ils sont tout cela simultanément et sont donc, avant tout, politiques.

La Constitution n'est pas un exercice en amphî

D'ailleurs, cette dérive mi-académique, mi-narcissique, a déjà sévi dans les mauvais choix constitutionnels que nous traînons depuis l'autre grande crise qu'a été la « révolution », lorsque nos juristes ont crû bon de confondre la rédaction du texte fondamental pour la République, avec un exercice en amphî ou une belle production aseptisée d'un groupe de chercheurs unifiés.

Encore une fois, en temps de crise, les problèmes ne sont ni économiques, ni juridiques, ni sociaux, ni encore moins tech-

niques. Ils sont tout cela simultanément et sont donc, avant tout, politiques. Face à l'incertain, les experts gagneraient à prendre de la hauteur et du détachement, à douter et à faire preuve d'humilité, à reconnaître les limites de leur rationalité et non seulement celle des « agents économiques », à sortir de la linéarité et des identités figées. Une véritable approche d'économie politique du développement, que quelques rares chercheurs tunisiens, dont le professeur Mahmoud Ben

Romdhane, ont creusé (voir par exemple, le livre «Tunisie, la Démocratie en quête d'Etat», Sud édition, 2018), pourrait, à juste titre, être prolongée pour comprendre la crise dans la diversité de ses perceptions et dans la pluralité des intérêts qui accompagneront son déploiement.

Bref, nous voulons inviter certains experts pris dans le tourbillon médiatique à être un peu plus sages et savants, ou du moins à s'exercer à l'esprit critique des chercheurs en action. Ils éviteraient ainsi de perpétuer les mêmes erreurs

méthodologiques des sachants : celles de travestir une ignorance par du chiffrage, d'esquiver une incertitude radicale par le recours à un habillage quantitatif et à une sophistication mathématique, d'évaluer les dégâts d'un séisme mondial inédit, à partir d'un modèle d'équilibre général (et néanmoins local) aménagé. Alors qu'elle aurait pu rester « simplement » méthodologique, la persistance dans l'erreur relève du show médiatique et devient rapidement une faute politique.



Pr. Karim Ben Kahla

Quel impact du Covid-19 sur le secteur du numérique en Tunisie ?

La Fédération nationale du numérique (UTICA) a interrogé les entreprises du secteur numérique (PME, TPE, grandes entreprises, start-up) au sujet de l'impact de la crise sanitaire sur leurs performances économiques et organisationnelles.

Comme toute l'économie, le secteur du numérique est impacté par la crise, et s'organise pour maintenir son activité : les entreprises sont déjà organisées pour

assurer la continuité de service de tout l'écosystème.

Les dirigeants du secteur envisagent progressivement une reprise de leurs activités, 75% ont mis en place les mesures d'hygiène nécessaires pour le déconfinement.

Parmi les 62 répondants, 84% ont continué leur activité en télétravail d'une façon normale ou partielle.

Le télétravail au temps du coronavirus

Pour de nombreuses entreprises, il existait une sorte de barrière psychologique à laisser leurs employés travailler à la maison, notamment par crainte d'une baisse de productivité, mais lors de la crise, 84% des entreprises ont opté pour le télétravail, et à présent cette solution montre ses avantages.

L'impact de la crise sanitaire

En termes d'impact sur l'entreprise, 53% des répondants l'ont qualifié comme un impact Fort, 35,5% comme Modéré. Dans la durée 48,5% pense que leur activité serait affectée par la crise temporairement et le même taux de 48,5% pense que l'affectation serait durable.

La profession s'est adaptée du mieux qu'elle a pu à cette période

compliquée, mais les difficultés rencontrées étaient très importantes :

- 83% des entreprises ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaire, dont au moins 30% seraient impactés à plus de 50% de leur CA. Il y aurait aussi environ 29% des entreprises qui seraient impactés entre 10 et 30% de leur CA.
- 63% ont des problèmes de trésorerie.
- 68% ont constaté une diminution de contrats, projet ou commerce, 39% annulation de contrats ou des ventes, et 24% report de projets.
- 29% auraient carrément fermé leurs entreprises, et 24% ont souffert de l'absence de certains de leurs collaborateurs.

L'impact de la crise sur le capital humain

Comme de nombreux secteurs, le recrutement s'est retrouvé impacté par le Coronavirus. Les entreprises, par cette crise sans précédent, ont été contraintes de définir de nouvelles stratégies, à prioriser, à repenser leurs recrutements à venir en fonction de l'évolution de leur trésorerie et de l'impact direct du Covid-19 sur leurs forces de production. Nous avons interrogé les entreprises du secteur numérique sur leurs plans de recrutement et l'organi-

sation des ressources humaines, les réponses étaient comme suit :

- 54% vont arrêter le recrutement
- 18% vont diminuer le recrutement
- 16% continueront les recrutements
- 38% optent pour la réduction de leurs effectifs.

Les mesures d'aides pour les entreprises

Face à l'épidémie du coronavirus, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. 21% des sondés ne connaissent pas ces mesures contre 79% qui sont informés, dont 33% ont fait des demandes pour profiter de ces aides.

Par contre, 73% des répondants trouvent que ces mesures ne sont pas pertinentes, contre 25% qui les trouvent en partie pertinentes.

Propositions des entreprises pour les mesures d'aides du gouvernement

- Exonération du paiement de la retenue à la source du moment qu'une entreprise procède aux paiements des salaires,

- Baisse d'impôts pour l'aide à la relance et des crédits à taux faible pour l'investissement,
- Sur le moyen terme, il faut penser à d'autres dispositifs dont la redynamisation de l'économie d'une façon générale qui semble difficile ! Par ailleurs on note les points suivants : revoir les investissements des projets futurs de l'État pour toucher un max d'entreprises PME. Voir dans quelles mesures les opérateurs télécoms peuvent redynamiser le secteur...
- Revoir les dispositifs d'achat par le gouvernement auprès des SSII, faire confiance au tunisiens, mettre en place des partenariats avec des SSII sur la durée,
- Il faut instaurer une stratégie nationale pour encourager les sociétés locales à prendre en charge les grands projets et créer un marché d'emploi qui nous permet de bien payer nos compétences tunisiennes afin de les garder chez nous au lieu qu'elles partent à l'étranger et nous exportons nos solutions numériques,
- dans le secteur du numérique les salaires sont assez élevés par rapport aux autres secteurs, pour permettre aux ESN de garder leur salariés il

faut reporter le paiement des charges patronales jusqu'à la fin de l'année,

- L'impact essentiel est lié à la trésorerie, aux retards sur les marchés publics..., une garantie de l'état correspondant au quart du chiffre d'affaire de l'année précédente pour un crédit de trésorerie auprès d'une banque public. Crédit immédiat qui ne doit pas prendre plus de deux semaines,
- Plan de soutien pour le maintien de l'emploi (chômage partiel des cadres, prise en charge des formations pour le personnel en baisse de charge, mise en place de projets structurants pour le pays dans une forme de contrat simplifié permettant d'occuper les ressources). 

ZAKAT

Le montant de la Zakat el-Fitr pour l'année 1441 de l'Hégire, correspondant à l'année 2020, est fixé à 1750 millime

Kiosque Numérique WMC *nouvelle version*



- Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...
- Des nouvelles publications toutes les semaines...

[Cliquez ici](#)

BERD

La Tunisie connaîtra une croissance économique négative en 2020

La croissance économique en Tunisie devrait être négative en 2020, à -2,5%, avant de remonter à 2,5% en 2021, selon les prévisions de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD).

Dans un rapport sur les perspectives économiques régionales, intitulé «Covid-19: du choc à la reprise», la BERD estime qu'en Tunisie, «les chaînes d'approvisionnement des industries du textile et de l'habillement et des pièces automobiles peuvent être affectées. Les faibles perspectives dans les secteurs du tourisme et des transports sont aggravées par une contraction attendue de l'agriculture (après les faibles précipitations en janvier et février 2020) et une baisse des flux mondiaux d'investissements directs étrangers».

Cependant, la baisse des prix mondiaux du pétrole et les réformes prévues dans un nouveau programme appuyé par

le FMI devraient soutenir l'économie tunisienne.

La croissance économique en Tunisie a ralenti à 1% en 2019, la plus faible depuis la récession de 2011, rappelle la BERD. Cette contre-performance est due notamment à la baisse de la production d'huile d'olive, la contraction des industries manufacturières due à la faiblesse de la demande locale et extérieure, une forte baisse de la production de pétrole et de gaz et la contraction du secteur des transports.

S'agissant de toute la région du sud et de l'est de la Méditerranée, la crise devrait avoir un impact sur l'activité économique, à travers plusieurs canaux, dont le tourisme (un des principaux moteurs de la croissance dans tous les pays en 2019), une baisse de la demande intérieure due aux mesures de confinement, et par conséquent une baisse des investissements intérieurs, une baisse de la demande des principaux partenaires commerciaux et un ralentissement des flux des investissements directs étrangers.

Toujours d'après le rapport, la croissance devrait tomber à -0,8% en 2020 dans la région, avant de rebondir à 4,8% en 2021. Elle sera soutenue par «une reprise de l'activité économique mondiale et de la demande intérieure,

une baisse des importations compte tenu du ralentissement du commerce mondial, la mise en œuvre de réformes de l'environnement des affaires et une moindre incertitude politique».

Ainsi, la récession frappera la plupart des pays de la région en 2020, à l'exception de l'Égypte où la croissance du PIB sera de 2,5% au cours de l'exercice 2019-2020 et de 3% au cours de l'exercice 2020-2021.

Au Maroc le PIB devrait se contracter de 2% en 2020, avant de rebondir à 4% en 2021. Idem pour la Jordanie dont la croissance économique en 2020 sera de -2,5%, avant de passer à 3% en 2021. 



INTERVIEW



Mahmoud Ben Romdhane

La Tunisie connaîtra la plus grande récession de son histoire

Quelques éléments d'analyse pour comprendre l'esprit des arbitrages macrofinanciers nécessaires à l'amortissement du choc de la crise. La grande question sera de savoir dans quel cadre et avec quels mécanismes engager la reprise. Peut-on se défaire de l'ordre économique actuel et enfin «libérer les flux» en vue d'aller vers une mondialisation vertueuse, équitable et soucieuse de l'environnement ?

Voilà le défi du futur. Et il n'est pas gagné d'avance.

WMC: Récemment, le représentant de la Banque mondiale a été assez pessimiste dans ses prévisions pour la Tunisie. Quelle sera, selon vous, l'ampleur de la récession en termes de croissance économique ?

Mahmoud Ben Romdhane: Les dernières projections de la Banque mondiale datent du mois de janvier 2020 ; elles ont été publiées dans « Global Economic Prospects » (Perspectives économiques mondiales).

A l'époque, ni la pandémie du COVID-19 ni les moyens de l'endiguer n'étaient abordés ; encore moins la paralysie de l'économie qui allait en découler et ses conséquences sur le niveau de la production de biens et de services.

C'est pourquoi, la croissance du PIB mondial pour l'année 2020 était alors projetée à +2,5%, tandis que celle du PIB tunisien était projetée à +2,2%.

Par contre, les projections qui font aujourd'hui autorité sont celles du Fonds monétaire international, qui sont datées du mois d'avril dernier, et sont l'objet de sa publication « World Economic Outlook » (Perspectives économiques mondiales).

Le rapport entier est attendu pour ce mois de mai, mais d'ores et déjà, le chapitre premier (rendu public en avril dernier) donne le ton, avec son titre particulièrement évocateur pour rendre compte de la perspective économique mondiale, en l'occurrence : « The Great Lockdown » (Le grand verrouillage). La croissance du PIB mondial y est projetée à -3%, celle de l'Union européenne à -7,5% et celle de la Tunisie à -4,3%. Ce qui représente la plus grande récession de l'histoire de la Tunisie depuis son indépendance.

“ La croissance de la Tunisie avoisinera celle des pays voisins (Italie, Espagne et Grèce) et se situera autour de -9 à -10%. A condition qu'il n'y ait pas de deuxième vague pandémique.

La Commission européenne vient de publier, en ce 6 mai 2020, ses « Projections économiques du printemps 2020 ». Elles dégagent des tendances voisines : une contraction de 7,4% pour l'ensemble de l'Union européenne. Ce qui est remarquable dans l'une comme l'autre de ces deux sources, c'est la sévérité de la

contraction subie par les économies dotées d'un secteur touristique développé. La prévision de la croissance pour l'Italie est de -9,5%, pour l'Espagne de -9,4% et pour la Grèce de -9,7%.

Pour ce qui est de la Tunisie, je suis enclin à penser que sa croissance avoisinera celle de ces trois pays et se situera autour de -9 à -10%. A condition qu'il n'y ait pas de deuxième vague pandémique. Telle est d'ailleurs l'hypothèse qui a servi de base aux dernières projections de la Commission européenne.

Dois-je ajouter que les économies européennes ont bénéficié de très fortes mesures de soutien budgétaire et monétaire (tant national qu'eurozone), avec un emprunt net atteignant 8,5% du PIB global de la zone Euro. Pour l'Espagne, ce soutien s'élève à 10,1% et pour l'Italie à 11,1%.

Les dépenses publiques ont ainsi connu une expansion considérable : elles passent de 46,7% du PIB en 2019 à 54,7% du PIB en 2020, soit une augmentation de 8 points.

Si l'on se tourne vers le front de l'emploi, les Prévisions économiques de printemps situent le taux de chômage de l'Union européenne à 9%, soit

une augmentation de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2019.

Sur la base de ces informations disponibles, que peut-on prévoir pour la Tunisie de 2020 ? Doit-on se fier aux projections du FMI qui établissent la croissance de notre PIB à -4,3% ? J'en doute.

Je suis enclin à penser que nous sommes plus proches des cas italien, espagnol et grec, ces pays à secteur touristique développé, soumis à un terrible choc. Cela signifie une contraction économique proche de 10%.

Ce qu'il convient d'ajouter pour expliquer cette impression, c'est que la politique budgétaire tunisienne a été, globalement, pro-cyclique, aggravant la récession : certes, le gouvernement a agi avec une certaine célérité et pris des mesures pertinentes pour venir en aide aux catégories sociales victimes du confinement et accorder des appuis aux entreprises et aux métiers en difficulté, mais au même moment, il décidait de réduire le budget d'équipement, les dépenses en capital de presque de moitié.

Le volume des mesures de soutien est, tout au plus, de 2,050 milliards de dinars ; les investissements publics annulés atteignent plus de 3,4 milliards de dinars. Arithmétiquement: 1,9% du PIB en soutien contre 3,2% en restriction.

L'état de ces connaissances et le principe de précaution auquel tout gouvernant doit obéir justifient probablement cette décision au moment où elle a été prise. Elle ne se justifie plus aujourd'hui. **Le poids du service de la dette se pose, avec une certaine acuité, en ces circonstances difficiles ? La Tunisie est-elle exposée au risque de rééchelonnement de sa dette ?**

Tel n'est pas le cas. Depuis l'éruption de la pandémie du Covid-19, la Tunisie a bénéficié d'un soutien financier international appréciable. Deux prêts internationaux lui ont été accordés à des conditions concessionnelles, l'un d'un montant de 753 millions de dollars, déjà décaissé par le FMI sous l'«Instrument de Financement Rapide», et le second d'un montant de 600 millions d'euros sous forme d'«Assistance Macro-Financière» de l'Union européenne (UE).

Deux autres dons européens, l'un de 250 millions d'euros sous forme d'appui budgétaire pour lutter contre le Covid, et l'autre de 60 millions d'euros pour soutenir le programme «Santé/Essaha Aziza» sont venus s'ajouter aux deux précédents prêts concessionnels.

Ces entrées de capitaux, qui n'ont pas été prévues dans le Budget de l'Année 2020 se montent à 1,738 milliard de dollars américains, soit 5,040 milliards de dinars. Ce montant est à comparer avec le service total de notre dette publique extérieure au titre de l'année qui s'élève à 6,617 milliards de dinars.

Quant à nos réserves en devises, elles sont d'un niveau qui est loin d'être préoccupant : à la date d'aujourd'hui, 7 mai, elles s'élèvent à 21,562 milliards de dinars, soit l'équivalent de 133 jours d'importations et à 325% du service de notre dette de l'année. Tout ceci pour vous dire qu'au vu de l'état de nos finances publiques et des échéances de remboursement de notre dette externe, l'éventualité du rééchelonnement de notre dette ne se pose pas.

Pour être complète, l'analyse doit intégrer ce que sera notre solde balance des paiements au terme de cette année 2020. Les prévisions établissent à 753 millions de dollars le déficit courant additionnel découlant de la récession ; et c'est ce montant que le FMI vient de déboursier au gouvernement tunisien.

“ ma conviction profonde est que notre pays ne doit jamais se mettre en défaut de paiement, qu'il ne doit jamais rééchelonner sa dette

Je viens d'évoquer l'état de nos finances publiques et de notre balance des paiements pour vous dire que nous n'avons nul besoin de rééchelonner notre dette. Même si cet état venait à être déplorable, ma conviction profonde est que notre pays ne doit jamais se mettre en défaut de paiement, qu'il ne doit jamais rééchelonner sa dette. Se trouver dans cet état, c'est perdre sa crédibilité auprès de la communauté financière internationale ; c'est gaspiller le capital-confiance que nous avons bâti depuis notre indépendance, contre vents et marées.

La Tunisie a toujours bénéficié d'un fort soutien financier international,

qui la place au premier rang en termes d'appui financier par habitant.

Les rapides soutiens que nous venons de recevoir en un temps record au cours des dernières semaines, en relation avec la pandémie du Covid-19, en sont la meilleure illustration.

C'est durant des générations que l'Argentine souffrira de sa décision de rééchelonnement.

Dois-je ajouter, pour terminer, que notre gouvernement et le FMI se préparent à conclure une nouvelle Facilité Elargie de Crédit qui devrait fournir au pays des moyens de financement appropriés sur une période de moyen terme à des conditions de remboursement concessionnelles et lever les éventuelles réserves des institutions financières internationales et régionales.

Le pays a fini par réunir les ressources nécessaires, parmi lesquelles les dons internationaux, pour faire face au confinement. Avec quels moyens peut-on financer l'effort de reprise, au vu de l'état actuel des finances publiques?

A l'heure où nous parlons, nous n'en sommes pas aux mesures de reprise, mais à celles de nature à amortir le choc de la crise. **Les données macro-financières dont nous disposons ne justifient, à mon sens, ni l'annulation ni le report de millions de dinars d'investissements publics. Le contexte international du Covid-19 est venu réduire à pratiquement néant l'investissement direct étranger, et notre niveau d'investissement national privé est au plus bas ; il ne faut pas que l'Etat vienne ajouter à cette déprime son retrait propre.**

“ La machine économique est trop grippée, la pauvreté est en train de trop se répandre, les entreprises de trop souffrir

Au contraire, c'est maintenant, plus que jamais, que l'Etat doit agir, investir pour donner le minimum d'énergie à notre système économique. A la faveur de la première étape du déconfinement, il doit prendre la mesure de l'état des lieux, évaluer aussi précisément que possible la

situation macro-financière du pays, la souffrance des gens, la santé des entreprises et des différents métiers, et engager une deuxième vague de soutien. La machine économique est trop grippée, la pauvreté est en train de trop se répandre, les entreprises de trop souffrir.

Nous avons le privilège d'avoir réussi à contenir l'expansion de la pandémie. Nous devons, tout à la fois préserver cet acquis précieux en poursuivant et en renforçant notre stratégie de lutte contre ce virus, et engager avec plus de vigueur et de proximité une politique de soutien aux secteurs et aux agents économiques victimes des conséquences de la pandémie et aux catégories sociales qui souffrent.

Le nœud gordien, le secteur déterminant de la réussite ou de l'échec de notre stratégie de lutte contre le Covid-19, c'est le système des transports en commun ; en particulier dans les grandes agglomérations. Le gouvernement doit impérativement trouver la solution. Faute de quoi, c'est la voie ouverte à la contamination de masse et la dilapidation de tous nos acquis.

L'urgence, c'est d'assurer le retour progressif au travail et à la production, tout en bloquant l'avancée de la pandémie et en protégeant les catégories sociales vulnérables. Un pan

important de notre appareil économique –le tourisme et le transport international- mettra du temps à reprendre ; il nous faudra être ingénieux pour le sauver et le faire redémarrer. La solidarité européenne est essentielle.

Le monde est en train de changer très vite. Les chaînes de production sont en phase de bouleversement. La crise économique profonde que traverse le monde et que nous subissons sévèrement est, comme les grandes crises, le moment où s'élaborent les grandes mutations, les révolutions scientifiques et techniques. Il nous faut y être attentifs.

Questionnez les industriels du textile, vous les entendrez vous dire que leurs carnets sont remplis de commandes venant d'Europe, que des partenaires qui les ont naguère quittés pour s'installer en Chine veulent reprendre langue avec eux.

Ce n'est pas seulement le secteur textile qui reprend vie ; il semble bien que de nombreux autres segments économiques soient en train de prendre des couleurs.

L'Europe révisé dans l'urgence ses alliances et ses chaînes de valeur ; la Tunisie fait partie de l'espace de projection de nombre de ses acteurs. A nous d'être attentifs à ces mutations, à ces bouleversements et à construire un nouvel avenir. L'après-Covid-19 est un nouveau monde ; nous devons participer à sa construction.

Jacques Attali, dans une récente note prospective, parle d'un ordre mondial nouveau. Est-ce une manière voilée d'annoncer la fin de la mondialisation ?

Les événements que nous sommes en train de vivre montrent avec éclat combien l'espèce humaine est une, exposée au pire comme au meilleur. Partout les voix s'élèvent pour demander l'avènement d'un monde nouveau, respectueux de la biodiversité, de l'environnement.

L'humanité est une ; aucune barrière ne saurait être érigée pour en empêcher, encore moins interdire les échanges. La «mondialisation» n'est rien d'autre que la libération des flux de toute sorte qui lient les humains habitant cette planète par-delà les distances, par-delà les différences. La libération des

flux, c'est cela la mondialisation. Ce qui la caractérise aujourd'hui, c'est qu'elle est dirigée et qu'elle sert les intérêts cupides d'une infime minorité de puissants, qui n'ont en perspective que son exploitation minière, destructrice et non sa préservation.

S'il y a un mouvement mondial que cette pandémie a soulevé avec force aux différents recoins de la planète, c'est bien un mouvement citoyen appelant de toute son énergie à une mondialisation vertueuse, protectrice de la faune et de la flore, préservatrice de la pureté de l'air, de la terre, des glaciers et des mers ; offrant aux générations qui nous succèdent et qui leur succéderont un monde viable ; un monde où il fait bon vivre.

Les forces qui appellent à la fin de la mondialisation sont les forces chauvines, les forces du repli et de l'enfermement. Elles sont à contre-courant d'un mouvement impétueux de rapprochement des humains. En vérité, elles participent d'une mondialisation agressive, antithèse du respect du monde et de sa reproduction au service de l'espèce humaine et des espèces vivantes.

C'est dire donc que c'est de la fin de cette mondialisation-là qu'il s'agit aujourd'hui, et c'est en

même temps dire qu'il s'agit pour nous, aujourd'hui et maintenant, de construire une autre mondialisation. Cette mondialisation, en clair détachement-déconnexion de l'ancienne/actuelle, c'est la mondialisation de l'après-Covid-19. 

*Mahmoud Ben Romdhane,
Pr universitaire d'économie,
Membre de l'Académie Beit El
Hikma*

*Propos recueillis par Ali
Abdessalam*

Prix du Pétrole

A la date du 7 mai courant, le prix du baril de Brent s'est situé au niveau de 25,1 dollars, contre 23 dollars.

Au niveau mensuel, la moyenne du prix est passée de 63,5 dollars en janvier 2020, à 55,4 dollars en février et 31,8 dollars en mars. En avril la moyenne mensuelle du prix s'est située au niveau de 18,5 dollars, ce qui représente une chute historique, causée par l'effondrement de la demande. 

Exclusif

1^{ER} HORS-SERIE MAGAZINE

En édition numérique



LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE EN TUNISIE

Disponible
Partout dans le monde sur

 **pressreader**TM

WEBMANAGERCERCENTER 

ACTUALITÉS

Réduction du déficit commercial de près de 1,493 milliard de dinars, à fin avril 2020

Le déficit commercial s'est réduit de 1,493 milliard de dinars pour s'établir à un peu plus de 4,844 milliards de dinars à fin avril 2020, contre 6,337 milliards de dinars, durant les quatre premiers mois de l'année 2019, selon les données de l'Institut national de la statistique (INS), publiées mercredi 13 mai.

Selon l'INS, les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur (aux prix courants) ont baissé à l'export de 20,6%, contre une hausse de 16,5% de janvier à avril 2019, et de 21,5% à l'import contre une hausse de 18,7%, au cours de la même période de l'année dernière.

La des exportations s'est élevée à 12,521 milliards de dinars, contre 15,776 milliards de dinars, durant la même période de l'année

2019. En valeur, les importations ont atteint 17,366 milliards de dinars, contre 22,113 milliards de dinars durant la même période de l'année 2019.

Le taux de couverture a gagné 0,8 point par rapport à la même période de l'année 2019 pour s'établir à 72,1% (contre 71,3% une année auparavant).

Une forte contraction des échanges en avril

Au cours du mois d'avril 2020, les exportations ont enregistré une baisse de 48,9% en glissement annuel (-29,5% en mars), soit la plus forte contraction dans l'histoire économique récente. Les exportations ont atteint le niveau de 2,006 milliards de dinars contre 3,930 milliards de dinars en avril 2019.

Selon l'INS, cette diminution a touché principalement les secteurs offshore, à savoir le textile/habillement et cuirs et les industries mécaniques et électriques dont les explorations ont chuté respectivement de 3,5% et de 62,1%. Le secteur de l'agriculture et des industries agro-alimentaires a accusé une baisse de 10,6%.

En revanche, les exportations du secteur de l'énergie ont enregistré une forte augmentation (+152,4%) expliquée en partie par une régularisation des décla-

rations douanières retardataires relatives au mois de mars (environ 34% de la valeur) et ceux du secteur des mines, phosphates et dérivés qui ont augmenté seulement de 2,5%.

La répartition par pays dénote des baisses remarquables des ventes vers nos principaux partenaires européens, essentiellement la France (-64%), l'Allemagne (-61%) et l'Italie (-47%). La même évolution est observée vers certains pays arabes tels que l'Algérie (-79%), la Libye (-67%) et le Maroc (-62%).

Pour ce qui des importations, elles ont également enregistré une baisse exceptionnelle de 46,8% par rapport au même mois de l'année 2019 (-27,4% en mars), pour atteindre 3,345 milliards de dinars contre 6,294 milliards de dinars, au mois d'avril 2019. Cette baisse est due essentiellement à la forte contraction observée au niveau de l'énergie (-67,8%), des biens d'équipement (-53,4%), des matières premières et demi-produits (-42,3%), des biens de consommation (-48,9%) ainsi que des produits miniers et phosphatés (-37%), explique l'INS.

Commerce extérieur selon le régime

La répartition des échanges par régime montre que les exportations sous le régime offshore ont enregistré une baisse de 27,6%,

contre +18,7% durant les quatre premiers mois de l'année 2019. Les importations ont enregistré sous ce régime une baisse de 23,3%, contre +14,8% durant la même période en 2019.

Sous le régime général, les exportations ont enregistré une baisse de 1,4%, contre +10,8% durant les quatre mois de l'année 2019. De même, les importations ont baissé de 20,6% contre une évolution de +20,7% durant la même période en 2019, souligne l'INS, expliquant que la diminution observée au niveau de l'exportation (-20,6%) durant les quatre premiers mois de l'année 2020 concerne plusieurs secteurs.

En effet, le secteur du textile/habillement et cuirs a enregistré une contraction de 33,6%, celui des industries mécaniques et électriques de 25% et celui des mines, phosphates et dérivés de 5,9%.

En revanche, le secteur de l'agriculture et des industries agro-alimentaires a enregistré une hausse de +4,8%, suite à l'augmentation de nos ventes d'huiles d'olive (890,5 MDT contre 579,1 MDT) et nos ventes du secteur de l'énergie qui s'améliorent de 9,7%.

S'agissant de la baisse des importations de 21,5%, elle est due selon l'INS à la baisse enregistrée au niveau des importations des

biens d'équipement de 28,7%, des matières premières et de semi-produits de 20,9%, des biens de consommation de 21,6% et de l'énergie de 18,9% sous l'effet de la diminution de nos achats des produits raffinés (1,569 milliard de dinars contre 1,990 milliard de dinars) et de gaz naturel (738,3 MDT, contre 1,365 milliard de dinars).

Répartition géographique

Les exportations tunisiennes vers l'Union Européenne (72% du total des exportations) ont diminué de 22,9%, a fait savoir l'INS. Cette évolution est expliquée, d'une part, par la baisse de nos exportations vers certains partenaires européens, tels que la France de 36,4%, l'Allemagne de 27,1% et l'Italie de 17,2%. D'autre part, nos ventes demeurent en hausse vers d'autres pays notamment avec l'Espagne de 40,7% et la Grèce de 8,1%. Avec les pays arabes, les exportations ont diminué avec l'Egypte de 36,6%, avec le Maroc de 24,4%, avec la Libye de 22% et avec l'Algérie de 21,3%.

Pour les importations, les échanges commerciaux des biens avec l'Union européenne (48,5% du total des importations) ont enregistré une baisse de 26,6% pour s'établir à 8417 MDT. Les importations ont diminué de 33,1% avec la France et de 29,5% avec l'Italie, ce qui est

expliqué en grande partie par l'arrêt de l'activité en raison du confinement, avance l'INS.

Déficit commercial

Le solde de la balance commerciale est déficitaire de 4,845 milliards de dinars à cause du déficit enregistré avec certains pays, tels que la Chine (-1,653 milliard de dinars), la Turquie (-825,1 millions de dinars), l'Algérie (-550,8 millions de dinars), l'Italie (-460,6 millions de dinars) et la Russie (-444,7 millions de dinars).

En revanche, le solde de la balance commerciale a enregistré un excédent avec d'autres pays, principalement avec la France (965,5 millions de dinars), l'Allemagne (295,8 millions de dinars), la Libye (314,7 millions de dinars) et le Maroc (148,2 millions de dinars).

Selon le régime, les échanges commerciaux sont déficitaires sous le régime général de 7,709 milliards de dinars (-10,711 milliards de dinars durant les quatre premiers mois de l'année 2019). Par contre, les échanges commerciaux sont excédentaires sous le régime offshore de 2,865 milliards de dinars (+4,374 milliards de dinars durant les quatre premiers mois de l'année 2019).

Le déficit de la balance commerciale hors énergie se réduit à 3,133 milliards de dinars et le

déficit de la balance énergétique s'établit à 1,712 milliard de dinars (35% du total du déficit) contre 2,435 milliards de dinars durant la même période en 2019. 

Covid-19

Lancement d'une unité d'accompagnement pour le Secteur Privé

Le Ministère du Développement, de l'Investissement, et de la Coopération Internationale (MDICI) a annoncé, dans un communiqué publié vendredi, la mise en place d'une Unité d'Accompagnement pour le Secteur Privé (UASP Covid-19) chargée d'appuyer les investisseurs tunisiens et étrangers lors du processus de déconfinement.

A travers ses structures, l'Autorité Tunisienne des Investissements (TIA) et l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA) et en coordination avec les représentants du secteur privé, le ministère offrira un soutien à tous les acteurs de l'écosystème de l'investissement en mettant à leur disposition cette plateforme afin de recueillir leurs requêtes et demandes d'information et d'assistance. Cette plateforme permettra également de mesurer

l'impact du COVID-19 sur les entreprises opérant en Tunisie.

L'unité d'accompagnement a pour mandat de coordonner la collecte des requêtes afin d'assurer leur résolution dans les plus brefs délais. En remplissant le formulaire, vous aurez aussi la possibilité de suivre en temps réel l'évolution de votre requête.

Les investisseurs souhaitant déposer leurs requêtes sont priés de remplir un formulaire disponible sur ce lien: <https://assistance-investissement.gov.tn/registration> 

Un appui financier de 500 MDT au secteur touristique

Une batterie de mesures d'appui au secteur du tourisme, touché de plein fouet par la crise du coronavirus sera annoncée, la prochaine semaine, a déclaré, samedi 9 mai, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mohamed Ali Toumi.

Le secteur touristique, toutes activités confondues, a besoin d'un appui financier estimé à 500 millions de dinars, a-t-il dit, lors d'un webinaire organisé par l'Ecole

Politique de Tunis, le Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales sur la thématique «Tourisme et artisanat face à la crise».

Le tourisme, secteur stratégique pour l'économie tunisienne a subi des pertes directes estimées à plus de 6 milliards de dinars, selon la projection de l'année 2019 et la tendance de l'activité pour les mois de janvier et février 2020, a-t-il développé.

Les recettes touristiques pour l'année 2019 ont dépassé les 9 milliards de dinars.

La Tunisie avait presque retrouvé ses records d'antan, ceux de l'année de référence, 2010. Le nombre des nuitées a atteint, en 2019, 30 millions contre 35 millions en 2010.

L'année dernière, environ 9,4 millions de touristes ont visité la Tunisie (y compris les Tunisiens résidents à l'étranger et les visiteurs libyens et algériens).

Toutefois, selon le ministre du Tourisme, le nombre de touristes a augmenté mais celui de séjours a baissé parce que le type de séjour a changé. «Le touriste a tendance de voyager plus qu'une fois au cours l'année avec des courts séjours».

Un protocole sanitaire spécifique au secteur

La relance du secteur dépendra des résultats d'évaluation du déconfinement partiel, selon le ministre. Ces résultats seront divulgués le 18 mai 2020.

Pour réussir cette relance, un protocole sanitaire spécifique au secteur sera prêt la semaine prochaine.

« Tous les opérateurs touristiques (hôteliers, guides touristiques, aéroports ...) sont appelés à appliquer ce protocole élaboré conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le cadre d'un plan d'action stratégique et préventif élaboré par le département du tourisme ».

L'objectif recherché est de reprendre l'activité touristique une fois la crise du coronavirus terminée et assurer la bonne préparation des différentes institutions touristiques à l'accueil progressif des touristes.

Appel à promouvoir le tourisme local et de proximité

Dans son intervention en ligne, Mohamed Ali Toumi a mis l'accent sur la nécessité de développer le tourisme local et celui de proximité (Algérie, Libye), dans la conjoncture actuelle, « mais toujours en se conformant aux recommandations du protocole sanitaire du tourisme ».

Les agences de voyages et les hôtels sont appelés à présenter des offres aux familles tunisiennes avec des prix spéciaux, préconise Toumi.

« Le département du tourisme va encourager les amicales des sociétés à donner plus d'avantages à leurs adhérents tout en prolongeant le délai de paiement de leurs séjours », a-t-il encore dit. 

Blanchiment de capitaux

Le retrait de la Tunisie de la liste noire

La décision de la Commission Européenne (CE) de retirer la Tunisie de la liste des pays tiers à haut risque dont le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, présente des carences stratégiques, sera effective à partir du 21ème jour suivant la publication du règlement délégué au journal officiel de l'Union européenne, a précisé, lundi, la Commission tunisienne des analyses financières (CTAF).

Ce retrait et aussi la sortie, en octobre 2019, de la Tunisie de la liste des pays sous la surveillance du groupe d'action financière (GAFI) dénotent, selon un communiqué

de la CTAF, de « la conformité et de l'efficacité du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Celui-ci ne souffre plus de carences stratégiques ».

Le dispositif national est désormais sans menace pour le système financier de l'Union Européenne et international, réitère la CTAF, qui relève de la BCT.

La CE avait retiré, le 7 mai 2020, la Tunisie de cette liste en plus d'autres pays, dont la Bosnie-Herzégovine, l'Ethiopie, le Guyana, la République démocratique populaire lao et Sri Lanka. 

Hydrocarbures

A la date du 10 mai 2020, la Tunisie a produit environ 4943 tonnes d'équivalent pétrole (Tep) et 5035 Tep de gaz commercialisé, ainsi que 290 TEP de gaz de pétrole liquéfié.

A rappeler que le taux d'indépendance énergétique en Tunisie s'élève à 76% en ce qui concerne le pétrole et à 43% pour ce qui est du gaz. 

Coronavirus

Lancement de la plateforme digitale pour l'encadrement et le soutien des entreprises sinistrées

Le ministère des Finances a annoncé, lundi 11 mai, le lancement de la plateforme digitale pour l'encadrement et le soutien des entreprises sinistrées par les répercussions économiques du confinement sanitaire général.

Pour s'inscrire, les entreprises intéressées doivent consulter le lien: <https://entreprise.finances.gov.tn>

Cette plateforme en ligne permet la réception des demandes des entreprises économiques sinistrées pour le bénéfice des mesures fiscales et financières qui ont été instaurées par le décret-loi 2020-6 du 16 avril 2020 portant mesures fiscales et financières pour réduire les effets du virus corona «Covid-19», et ce dans le but du maintien des postes d'emploi et de la garantie de la pérennité des entreprises économiques sinistrées et de leur apporter assistance et soutien pour la continuité de leurs activités. 

Lancement d'une plateforme d'appui aux investisseurs et au secteur privé

Le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale met à la disposition de tous les acteurs de l'écosystème de l'investissement une plateforme d'accompagnement au cours de la phase de déconfinement ciblé et de la reprise partielle des activités économiques.

Cette plateforme (<https://assistance-investissement.gov.tn/>) ou <http://www.mdici.gov.tn/covid-19-appui-aux-investisseurs-e>) permettra de recueillir les requêtes ainsi que les demandes d'informations et d'assistance, indique le ministère dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

Elle aidera également à mesurer l'impact du Covid-19 sur les entreprises opérant en Tunisie, afin d'orienter au mieux les mesures gouvernementales à mettre en place.

La cellule d'accompagnement pour le secteur privé est ouverte aux investisseurs tunisiens et étrangers déjà existants mais également aux investisseurs

potentiels intéressés par la destination Tunisie.

Le ministère du Développement assure que le gouvernement reste à l'écoute du secteur privé et de l'écosystème d'investissement afin de développer d'autres mesures d'appui et de soutien pour répondre aux besoins et urgences, permettant aux investisseurs de gérer au mieux cette phase de déconfinement et préparer la phase de relance. 

Importations de céréales

Les besoins d'importations céréalières en Tunisie pour la campagne 2020/2021 (juillet / juin) devraient atteindre environ 3,8 millions de tonnes, soit environ 20% de plus que les importations de la campagne précédente et 5% de plus que la moyenne du précédent quinquennat.

La production céréalière attendue en 2020 est provisoirement proche de la moyenne dans le pays, selon la même source. 



VOTRE MAGAZINE
W M C
HORS SÉRIE
EST MAINTENANT
DISPONIBLE SUR



POUR 330MIL/JOUR
SEULEMENT



APPLICATION DISPONIBLE SUR



COMPOSEZ LE

***225#**

Tunisiens Résidents à

l'Étranger (TRE)

"Non à l'augmentation des tarifs des droits de chancellerie"



Nous avons appris avec stupéfaction l'augmentation soudaine, exorbitante et injustifiée des droits de chancellerie à partir du 12/05/2020 d'après une publication du Consulat général de Tunisie à Nice et Monaco.

Certains tarifs ont presque triplé. Par exemple, l'obtention d'un passeport passe de 30 à 88 euros, et la carte consulaire de 8 à 17 euros.

Ces nouveaux tarifs et leur annonce présentent plusieurs défauts majeurs :

- Ils sont exorbitants et injustifiés et créent des inégalités entre Tunisiens de l'intérieur

et à l'étranger

- La logique discriminatoire des droits de chancellerie entre Tunisiens et étrangers est aberrante
- Les paiements en liquide doivent être l'exception et non l'unique mode de règlement
- Ils interviennent sans aucune concertation avec la société civile
- Les représentants des pouvoirs publics, que nous avons contactés, n'ont pu fournir aucune explication. Certains n'étaient même pas au courant.

Outre les défauts intrinsèques à ces augmentations, le moment de cette annonce dénote d'un manque de respect et de considération envers les Tunisiens résidents à l'étranger.

En effet, depuis deux mois, nos concitoyens, étudiants sans bourses, personnes en situation irrégulière, familles à faibles revenus, personnes âgées et/ou isolées, vivent dans la plus grande précarité loin de leur pays, accentuée par cette période de pandémie.

Tout l'élan de solidarité sans précédent dont a fait preuve la société civile tunisienne à l'étran-

ger n'a pas suffi face à la gravité de la situation.

Nous intimons le gouvernement tunisien à annuler ces augmentations et à assumer ses responsabilités en apportant une aide efficace et transparente à nos concitoyens frappés violemment par la crise sanitaire.

Liste des associations signataires

- ACEM : Arts et Cultures Engagés du Monde
- ACDR : Arts et Cultures des deux Rives
- ADTF : Association Démocratique des Tunisiens en France
- AIDDA : Association Interculturelle de production, de Diffusion et de Documentation Audiovisuelles
- AMTM - Association médecins tunisiens du monde
- Association A.H.M.E.D
- Association AIGLE DE CARTHAGE
- Association Alyssa
- ASSOCIATION DES ZARZI-SIENS EN FRANCE
- ASSOCIATION DJERBA PROJECT
- ASSOCIATION DJERBENNE EN FRANCE
- Association Franco Tunisienne de Colmar
- ASSOCIATION NEFZAOUA FRANCE
- Association tunisienne Rémoise pour le développement
- Association Zembra

- ATF AQUITAINE
 - ATF Association des Tunisiens en France
 - ATF-Haute Savoie
 - ATI-CDR : Association des Tunisiens de l'Isère Citoyens des deux rives
 - ATML : Association des Tunisiens du Maine-et-Loire
 - ATNF : Association des Tunisiens du Nord de la France
 - ATP - Association pour une Tunisie progressiste
 - ATS : Association des tunisiens de Saint Martin d'Hères
 - ATTS : Association des Tunisiennes et Tunisiens en Suisse
 - Awledna
 - C2R : Citoyennes des 2 Rives
 - CAP MED : Citoyens pour des Actions Plurielles en Méditerranée
 - CFM : Collectif Femmes Méditerranéennes
 - CFT : Collectif des Femmes Tunisiennes
 - CITI : Comitato Degli Immigrati Tunisini In Italia – Milan
 - Citoyens franco tunisiens du Val-de-Marne (CFT 94)
 - **Collectif “ تونسيون تونسيون تونسيون ”**
 - Collectif 3C : Collectif Culture, Création et Citoyenneté
 - CRLDHT : Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
 - CVDT - Le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie - Belgique
 - DAR BEN GUERDANE
 - DAR ZARZIS
 - Darna HASSI JERBI
 - FTCR : Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives
 - GAST - Groupement associatif du sud tunisien
 - Ghomrassen littawassol
 - IDEAL : association pour l'Insertion, par le Développement, de l'Education, de l'Animation et des Loisirs
- Imagecom
- Jeunes tunisiens de France
 - L'association Soutien au Développement et à la Démocratie (SDD Strasbourg)
 - Les colibris
 - MCTF : Mouvement Citoyen des Tunisiens en France
 - Pont de Genève
 - REMCC : Réseau Euro-Maghrébin Citoyenneté et Culture
 - Sources du bien
 - STF : Solidarité des tunisiens en France
 - T2RIV - Tunisiens des deux rives
 - TAWASSEL
 - TCS : Tunisie Culture et Solidarité
 - Tunisie Culture et Solidarité
 - UCDR : Union des Citoyens des Deux Rives
 - UNI'T - Union pour la Tunisie
 - Union des Tunisiens de France
 - UNION DES TUNISIENS EN FRANCE
 - UTAC : Union des Tunisiens pour l'Action Citoyenne
 - UTIT : Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens
 - UTS : Union des Tunisiens de la Sarthe
 - VIRAGE AKKARA EN EUROPE
 - Younga Solidaire
 - ZARZIS AVENIR

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)



La BERD plus optimiste que le FMI quant aux perspectives économiques de la Tunisie

Quel visage aura l'économie tunisienne après -et à cause- de la crise du coronavirus ? Les organisations multilatérales divergent quant à l'impact qu'aura cette crise sanitaire sur l'économie tunisienne. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) semble plus optimiste que le Fonds monétaire international (FMI).

La banque européenne a annoncé, mercredi 13 mai 2020, s'attendre à une contraction du Produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie de 2,5% en 2020. «Le PIB de la Tunisie subira un recul estimé à 2,5% en 2020, dû à l'impact économique du coronavirus», indique un communiqué de la banque.

Le 10 avril dernier, alors que son conseil d'administration approuvait un décaissement de 545,2 millions de DTS (soit l'équivalent de [745 millions de dollars ou 100% de la quote-part](#)) en faveur de la Tunisie au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) pour l'aider à «répondre aux besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements, causés par la pandémie de Covid-19», le Fonds

monétaire international indiquait s'attendre à voir l'économie tunisienne «se contracter de 4,3% en 2020 sous l'effet du Covid-19. Il s'agira de la récession la plus grave depuis l'indépendance du pays en 1956».

Selon la dernière édition de Regional Economic Prospects de la BERD, «les mesures pour contenir le virus ont un impact négatif sur la demande dans le pays ainsi qu'en Europe, principale partenaire commerciale de la Tunisie. L'économie du pays subit également une contraction attendue de son secteur agricole, due aux faibles précipitations au début de l'année et au recul des apports mondiaux d'investissement direct étranger».

Un bémol toutefois : d'après ce rapport, «la croissance pourrait être soutenue par la baisse des prix mondiaux du pétrole et les réformes s'inscrivant dans le cadre d'un nouveau programme appuyé par le Fonds monétaire international».

D'après les dernières prévisions de la [Banque européenne pour la reconstruction et le développement \(BERD\)](#) publiées mercredi

13 mai 2021, l'économie tunisienne connaîtra un rebond de 2,5% en 2021.

La Tunisie n'est pas le seul pas à connaître pareille dépression. Les autres pays de la région y sont confrontés à des degrés divers. D'après la BERD, les pays de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen de la BERD seront eux aussi impactés. En moyenne, les économies de la région «devraient connaître une contraction de 0,8% en 2020 avant de rebondir pour atteindre une croissance de 4,8% en 2021. La Jordanie, le Liban et le Maroc devraient aussi subir un tassement de leur croissance cette année. Mais deux pays constituent des cas à part. D'abord l'Égypte qui, selon les prévisions de la BERD, «affichera selon les projections un faible taux de croissance de 0,5%». Ensuite le Liban, déjà plongé dans la récession en 2018 et en 2019, et qui «sera sans doute confronté à un recul brutal de 11% en 2020».

L'impact négatif du coronavirus devrait se manifester dans le tourisme, et par un recul de la demande intérieure du fait des mesures de confinement, une diminution de la demande des principaux partenaires commerciaux et un ralentissement des flux d'investissement direct étranger.



Synthèse de Moncef Mahroug

Approbation et mise en exploitation de 32 initiatives technologiques pour la lutte contre le COVID-19



32 initiatives technologiques visant à aider le gouvernement à faire face la pandémie Covid-19 ont été, jusque-là, approuvées par le comité mixte public/privé/société civile mis en place au sein du ministère des Technologies de la communication et de la Transformation digitale et chargé de recevoir, structurer, évaluer et assurer les conditions favorables de mise en œuvre rapide de ce genre d'initiatives.

Ces initiatives qui ont été sélectionnées sur 267 propositions soumises au comité, dont 158 concernent le domaine de la santé, sont actuellement en cours de mise en exploitation, indique un communiqué du ministère des TIC, publié samedi.

Elles ont, par ailleurs, fait l'objet d'une séance de travail présidée

par les ministres des Technologies de la communication et de la Transformation digitale, Mohamed Fadhel Kraiem, et de la santé publique, Abdellatif Mekki et consacrée au suivi des travaux du Comité chargé de la collecte de ces contributions technologiques.

Les participants à cette séance ont souligné l'impératif d'accélérer la mise en exploitation de ces initiatives conformément aux besoins des services centraux et régionaux du ministère de la Santé.

Ils ont, en outre, souligné l'aspect stratégique et pratique des initiatives approuvées qui ont été gratuitement développées par des entreprises privées, des startups et des experts tunisiens.

Retraite obligatoire

Le ministère des Finances a pris la décision, mercredi, de la mise à la retraite obligatoire de 21 officiers de la Douane tunisienne, en tant que sanction administrative, selon une source informée de la Douane Tunisienne.

La même source a précisé qu'il s'agit des décisions individuelles qui concernent seulement ces officiers.



ENTREPRISES & SECTEURS



Le CEPEX va lancer une évaluation de la rentabilité de ses représentations commerciales à l'étranger

L'évaluation de la rentabilité des représentations commerciales à l'étranger du Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) sera lancée au cours des semaines prochaines, pour délimiter les marchés potentiels de la Tunisie et les opportunités pour l'exportation et la commercialisation des produits tunisiens.

Youssef Néji, PDG du CEPEX, a déclaré que son département a achevé la préparation de l'étude sur l'évaluation des représentations qui couvrira, dans une

première étape et dans l'immédiat, l'efficacité de leurs activités, depuis leur ouverture à l'étranger en vue de revoir la répartition du réseau de la représentation commerciale à l'étranger et de renforcer davantage leur présence sur les marchés internationaux.

Il a également évoqué le parachèvement de l'examen de plus d'un millier de dossiers d'export bloqués depuis 2018 jusqu'au début de 2020, dans le but de booster les exportations tunisiennes.

Pour rappel, la Tunisie dispose actuellement de 13 représentations commerciales à l'étranger dont deux sont fermées provisoirement à Tripoli et Benghazi que le CEPEX s'attelle à rouvrir, compte tenu de la portée des échanges commerciaux avec la Libye.

Selon le PDG du CEPEX, la deuxième étape de l'évaluation sera périodique (annuelle ou biannuelle) pour étudier le rendement des responsables des représentations commerciales à l'étranger, afin de prendre des décisions au moment opportun, combler les défaillances et préserver les marchés potentiels et stratégiques de la Tunisie.

Néji estime qu'il est impensable de voir les représentations commerciales à l'étranger travailler jusqu'à ce jour sans contrat fixant leurs programmes d'actions au cours de la période de leur activité (cinq ans).

Selon lui, «cette évaluation permettrait de définir les objectifs de chaque représentation commerciale à l'étranger, le volume de sa contribution à la croissance des exportations et le nombre des demandes en exportations qu'elle reçoit».

Elle (évaluation) va engager les «représentants commerciaux» à élaborer des rapports mensuels (au lieu des rapports trimestriels), fixant le rythme de croissance des exportateurs et le type des produits tunisiens demandés dans les autres pays.

Il s'agit également de renforcer la veille économique pour prospecter les marchés concurrents de la Tunisie, suivre minutieusement l'offre et la demande ainsi que les prix concurrentiels et informer les exportateurs tunisiens sur les opportunités phares de l'exportation vers l'étranger.

Néji considère que la décision du ministre du Commerce, Mohamed Msilini « est objective », dans la mesure où elle encourage les représentations commerciales à travailler comme il se doit sur la

commercialisation des produits tunisiens sur les marchés extérieurs, mais aussi de surmonter les difficultés que rencontrent certains exportateurs.

Il convient de rappeler que le ministre du Commerce a mis l'accent sur cette décision le 6 mai 2020 lors d'une réunion virtuelle tenue avec le réseau des représentations commerciales à l'étranger pour suivre l'impact de la propagation du coronavirus sur l'économie mondiale ainsi que sur les éventuelles répercussions sur les entreprises exportatrices tunisiennes. 

Dettes FADES

Le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) a exprimé sa volonté de reporter le paiement des dettes et des intérêts dus sur les crédits accordés à la Tunisie, a annoncé le ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, Salim Azzabi. 

Kiosque Numérique WMC *nouvelle version*



- Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...
- Des nouvelles publications toutes les semaines...

[Cliquez ici](#)



Coronavirus

Sauver le secteur des textiles tunisiens par les masques ?

L'industrie du textile et de l'habillement nationale serait-elle condamnée, eu égard aux crises successives qu'elle a traversées depuis 2011 et dont le coup de grâce est le covid-19 ? La pandémie pourrait-elle être une opportunité pour un secteur principal de l'industrie manufacturière en termes d'exportation, d'emploi et de valeur ajoutée ?

La Tunisie est de loin parmi les plus grands exportateurs par habitant de la zone Euromed, soit 4 fois plus que le Maroc par tête d'habitant. C'est la qualité de la production tunisienne qui fait vraiment la différence et qui est reconnue à l'international.

La Raison ? Les programmes de mise à niveau qui ont démarré au milieu des années 90 et les mesures d'incitations à la création d'entreprises et au développement des PME qui y ont été pour beaucoup. Qu'il s'agisse de la création du Centre technique du textile (CETTEX), du Pôle de Compétitivité Monastir-El Fejja ou de la mise en œuvre du Programme de Mondialisation Industrielle (PMI).

L'industrie nationale du textile a fait preuve d'une grande résilience malgré les coups durs qu'elle a subis depuis le démantèlement total des AMF (accords multifibres) et la libéralisation du commerce des textiles et de l'habillement en 2008, jusqu'à la pandémie du Covid-19 en passant par la « révolution » qui a eu pour conséquence la fuite de nombreux donneurs d'ordres étrangers, sans oublier les problèmes relatifs aux marchés parallèles et à l'économie informelle.

Quel avenir pour ce secteur industriel stratégique après la pandémie ?

Le point sur la situation du secteur textile et ses perspectives à court et moyen termes par le Cercle Kheireddine avec pour principal intervenant Chakib Nouira, président du groupe TFCE.

Etat des lieux

Le secteur textile en Tunisie représente 1700 entreprises, près de 180 mille employés dans les grandes entreprises et 100 mille employés dans des petits ateliers de confection ultra-performants. .

La crise du Covid-19 a porté un coup fatal au secteur après deux années de relance. Des commandes fermes ont été annulées par les donneurs d'ordre européens entraînant de grandes difficultés pour des groupes qui affichaient une solidité financière certaine. « 1/3 des entreprises ont payé totalement ou partiellement les salaires de mars 2020 (certaines ont pu bénéficier des subventions de 200 dinars versés par l'Etat à une partie de leurs effectifs), 46% des entreprises n'ont pas pu payer les salaires du mois d'avril et 42% des chefs d'entreprise déclarent être obligés de mettre 30% de leurs effectifs au chômage. Beaucoup d'entreprises textiles ont déjà déposé leurs bilans. Soit 93 sur 4 000 entreprises (tous secteurs confondus) avec un risque de chômage supplémentaire d'environ 30%, sauf si on reprend maintenant l'activité».

Les carnets de commande ont enregistré une baisse de 20% (de l'échantillon d'entreprises) et une baisse du ¼ du chiffre d'affaires. Des baisses, explique M. Nouira, qui ne pourront pas être compensées par une éventuelle hausse des commandes de masques si les entreprises n'emploient que 30% de leurs effectifs. « La récupération de la capacité de production des usines tunisiennes est possible si le secteur revient à un niveau normal d'activité, d'autant que les prix tunisiens sont hautement compétitifs, les masques chinois étant vendus actuellement 3 fois plus chers ».

Abordant les perspectives du secteur à court et moyen termes, Chakib Nouira atteste de la disposition des chefs d'entreprise à reprendre leurs activités pour répondre à une énorme demande nationale et internationale en masques, blouses, sur-blouses, calottes, sur-chaussures, sachant que ces opportunités vont durer encore pour au moins quelques mois. La Tunisie a commandé environ 60 millions de masques. L'Europe seule, par exemple, a des besoins urgents supérieurs à 200 millions de masques.

Salah Ben Youssef, ministre de l'Industrie, a déclaré avoir reçu des demandes de la part de pays européens pour approvisionner le marché européen en masques.

Mais est-ce que la Tunisie est capable de produire autant de masques pour satisfaire aux besoins du marché interne et aux demandes européennes ?

«L'industrie textile en Tunisie a une capacité de production d'environ 1,6 million de masques par jour avec 10% de ses effectifs. Avec 50% des effectifs, elle peut produire 8 millions de masques par jour (sur la base d'un travail de 6 heures/jour avec un taux de rendement de 80% et une moyenne de 3 minutes pour produire 1 masque, les meilleurs le produisent en 2 minutes 30 secondes). A 30% de la capacité (effectifs), la production ne couvrira pas 100% des besoins locaux», indique M. Nouira.



La bonne nouvelle est que dans l'industrie textile, 100% des entreprises peuvent redémarrer sous réserve de financements appropriés. «Il faut également espérer que les donneurs d'ordre consentent une partie du paiement en avance et envoient leurs tissus, élastiques et autres matières premières et que les industriels tunisiens puissent négocier également la réservation de 20% pour les offrir aux hôpitaux tunisiens ».

Mourir de faim ou risquer le Covid-19... telle est la question

Sauf qu'il faut vaincre les grandes appréhensions de certains ouvriers-fort compréhensibles- quant au Covid-19 et les réticences des syndicats. Il n'empêche : « Les entreprises structurées ont pu organiser la «distanciation physique» au travail, ont écarté le personnel fragile et ont mis en place un réseau privé de transport des ouvriers ».

Une demande a été adressée par les industriels textiles au ministère des Affaires sociales pour avoir l'autorisation de passer de 30 à 50% des effectifs autorisés à travailler. La réponse tarde encore alors que la réouverture des industries textiles se passe dans un contexte difficile où l'Etat est endetté, et une partie importante de la population dépourvue des moyens de vivre avec le minimum requis.

Pourtant, la réouverture des activités textiles pourrait assurer le paiement des salaires de la plupart des entreprises et réserver les ressources (publiques et privées) disponibles à la relance. Les usines qui ont repris leurs activités (avec 30% des effectifs) en respectant les règles de protection travaillent pour satisfaire les commandes d'avant le Covid-19.

La 1ère commande de masques par la France est parvenue avec l'envoi de 5 millions de m2 de tissus livrés par un avion de l'armée française (c'est dire l'importance de cette commande pour l'Etat français), le paiement d'une avance pour permettre le retour au travail des ouvriers et leur rémunération. Malheureusement, la douane tunisienne refuse de travailler un dimanche et il a fallu intervenir auprès des autorités

tunisiennes pour débloquer en urgence la situation et permettre la livraison des matières premières aux usines concernées.

Un climat politique paralysant

Sans décision politique et un courage réel de la part des gouvernants pour sauver l'économie, le pays risque la dérive totale. L'incapacité de l'Etat à faire preuve d'autorité et à imposer une certaine discipline dès lors qu'il s'agit des intérêts économiques du pays n'est pas rassurante.

La situation «politique» en Tunisie est caractérisée par des hésitations, tergiversations, indécisions et manque de prise de responsabilité, sans parler des contradictions. Le ministère de l'Industrie autorise la production et l'exportation de masques et autres dispositifs de santé, mais de l'autre, le ministère du Commerce bloque l'exportation, et l'arbitrage est requis au plus haut niveau du gouvernement.

“ Les prémisses laisseraient croire que beaucoup de pays (ouest-européens) vont réviser leurs politiques de délocalisation et leurs rapports avec la Chine

Et pourtant, la pandémie dont souffre aujourd'hui le monde entier peut représenter une occasion pour consolider le positionnement du site Tunisie dans l'industrie textile. « Les industriels textiles tunisiens ne doivent pas être obnubilés par les commandes de masques et autres dispositifs de santé, mais ils ont également tout intérêt à reprendre contact avec leurs clients traditionnels et nouer d'autres contacts pour pouvoir se repositionner à temps dans les carnets de commande des pays européens pour des produits textiles diversifiés. La Tunisie doit saisir cette opportunité pour se redresser et garder ses effectifs. Les prémisses laisseraient croire que beaucoup de pays (ouest-européens) vont réviser leurs politiques de délocalisation et leurs rapports avec la Chine, notamment pour ce qui concerne la production des principes actifs des médicaments et des dispositifs médicaux. Des entreprises et des officiels français par exemple sont favorables à une relocalisation de ces productions en France et dans les pays du Maghreb ».

Il appartient donc au secteur textile national de changer, d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles données du marché international. « C'est possible avec l'aide de l'Etat de transformer cette opportunité conjoncturelle en un

créneau structurel de production et d'exportation ».

Pour y arriver, il faut un plan de relance, d'accompagnement et de soutien réaliste et concret à mettre en place avec les professionnels du secteur. L'Etat ne peut pas se désengager de sa responsabilité dans la préservation du tissu économique et du secteur privé, privé depuis près d'une décennie d'un appui étatique respectable et garant de la pérennité des emplois.

« Dans la sphère économique, un acte, une habitude, une institution, une loi n'engendrent pas seulement un effet, mais une série d'effets. De ces effets, le premier seul est immédiat ; il se manifeste simultanément avec sa cause, on le voit. Les autres ne se déroulent que successivement, on ne les voit pas; heureux si on les prévoit. Entre un mauvais et un bon économiste, voici toute la différence: l'un s'en tient à l'effet visible ; l'autre tient compte et de l'effet qu'on voit et de ceux qu'il faut prévoir », disait déjà Frédéric Bastiat, économiste français du 19ème siècle.

Le gouvernement Fakhfakh saura-t-il prendre les bonnes décisions ? Voir et prévoir ?

Tous les espoirs sont permis ! 

Amel Belhadj Ali



Le SYNAGRI appelle à l'annulation des dettes des agriculteurs

Le Syndicat des agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI) appelle le gouvernement à mettre en place un programme exceptionnel visant à annuler les dettes des agriculteurs ainsi que les intérêts du principal de la dette, lesquels représentent l'obstacle principal à la pérennité de la chaîne de production et de distribution.

S'exprimant à l'occasion de la commémoration du 56e anniversaire de la Fête de l'évacuation agricole, mardi 12 mai 2020, le SYNAGRI a dénoncé la mesure annoncée par le gouvernement de prendre en charge 50% des frais de diffusion de toutes les chaînes radiophoniques et télévisées privés, pour l'année 2020.

Cette subvention, insiste l'organisation, devait être orientée vers le secteur de l'agriculture qui fait face actuellement, à une crise sans précédent marquée par une baisse de la croissance

et une paralysie des échanges commerciaux. Le Syndicat a, dans ce contexte, appelé le gouvernement et la président de la République à la nécessité de prendre en considération la particularité du secteur.

«Le gouvernement est appelé à protéger les activités des petits exploitants, agriculteurs et pêcheurs contre la dégradation des prix et à les aider à commercialiser leurs produits».

Il a également, mis l'accent sur l'impératif d'instaurer un climat de confiance entre l'agriculteur et l'Etat et de garantir ses droits conformément à la législation nationale, critiquant le manque d'accès des agriculteurs aux financements bancaires, ce qui a paralysé le bon déroulement des activités agricoles et empêché les producteurs de bénéficier d'un revenu et d'une vie décente.

S'agissant des exportations agricoles suspendues, le SYNAGRI a exhorté le gouvernement à trouver une solution à cette problématique et à préserver la sécurité alimentaire des citoyens.

D'autre part, l'organisation a appelé toutes les parties prenantes à engager un dialogue sur les failles juridiques liées à la situation des ouvrières agricoles. 

Le syndicat des Grandes surfaces appelle à la réouverture immédiate des hypermarchés

La Chambre syndicale nationale des Grandes surfaces commerciales appelle à la réouverture immédiate de quatre hypermarchés en Tunisie. Dans un communiqué publié mardi 12 mai, elle se dit «surprise» de ne pas étendre la décision du 9 mai dernier à la reprise de l'activité de commerce (petits et moyens centres commerciaux) à Carrefour, GEANT, Azur City, Mall of Sousse, estimant qu'il n'y a plus de motifs pour poursuivre leur fermeture.

Selon la Chambre, tous les moyens de protection sanitaire nécessaires des employés et clients sont garantis.

Elle appelle, par ailleurs, le ministère du Commerce à revoir sa décision pour assurer la pérennité de ces entreprises et préserver les emplois, saluant au passage la décision de reprise de certaines activités, à partir de 11 mai 2020. 

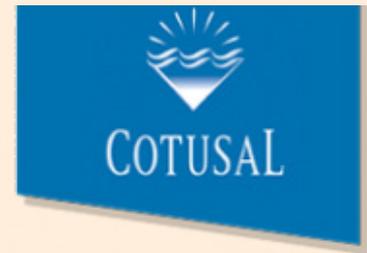
La BIRD va débloquer près de 70 millions d'euros pour soutenir les start-up tunisiennes

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté, mardi 12 mai, une convention de prêt d'un montant de 66,9 millions d'euros (environ 208,580 millions de dinars - MDT) pour soutenir les start-up et les PME innovantes en Tunisie.

Conclu le 30 janvier 2020, entre la Tunisie et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), cet accord de prêt vise à aider la Tunisie à réaliser les objectifs d'un programme quinquennal de création d'un millier de start-up et de 10 000 emplois.

Ce programme a également pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires cumulé de 1 milliard de dinars et de mettre en place une start-up tunisienne géante à dimension mondiale (ICORNE).

Il convient de noter que 456 demandes de candidatures ont été déposées, depuis avril 2019, pour l'obtention de labels startup, dont 268 dossiers ont été approuvés. 



La COTUSAL s'explique sur les 2,8 MDT des dettes envers l'Etat

La Compagnie générale des salines de Tunisie (COTUSAL) se dit «étonnée», dans un communiqué publié samedi 9 mai par le ministère de l'Energie sur la page Facebook, selon lequel les dettes de la compagnie envers l'Etat s'élèvent à 2,8 millions de dinars.

«Aucune notification officielle n'est parvenue à la Cotusal concernant la réclamation des 2,8 MDT par la Direction générale des mines (DGM), la Société ne peut donc être tenue pour responsable d'un manque de paiement quelconque», souligne la COTUSAL, dans un communiqué.

« Cette publication n'est pas conforme aux règles d'équité de la défense », dénonce-t-elle, appelant à rectifier le contenu de ce communiqué pour « éviter tout malentendu qui pourrait être fait

par le grand public d'une lecture erronée des informations initiales publiées «.

La compagnie a assuré, toutefois, qu'elle se tient à disposition pour recevoir cette demande officielle, et comme pour toute procédure à caractère fiscal, elle attend le contenu détaillé du mode de calcul pour organiser son droit de défense.

Depuis plus de 15 ans, la COTU-SAL a toujours été soumise à des contrôles fiscaux continus. Les procédures de règlement suivent leurs cours conformément à la législation en vigueur, peut-on lire dans le communiqué.

Elle a toujours mis un point d'honneur à se mettre à jour dans les délais légaux sur le paiement de toutes ses taxes, impôts et redevances vis-à-vis de l'Etat.

La Cotusal rappelle qu'elle entend, depuis de très nombreuses années et cela à travers de très nombreux échanges de courriers avec l'administration, régler l'ensemble des problématiques liées à ses concessions d'exploitation sur une base de dialogue et d'équité de traitement avec les autres exploitants saliniers.

Elle se tient disponible à dissiper tous les malentendus qui restent en suspens et à régler tout ce qui lui sera demandé, conformément aux principes du droit tunisien. 



La Startup tunisienne Datavision lance un dispositif qui détecte toute personne ne portant pas de masque de protection

La startup tunisienne Datavision vient de lancer un dispositif capable de détecter en temps réel toute personne ne portant pas de masque de protection dans les lieux publics, tels que les institutions sanitaires privées et publiques, les banques et les agences similaires, les magasins, les supermarchés et les boutiques, a indiqué à l'agence TAP, le gérant de la startup, Skander Amor.

Il s'agit d'une solution multiplateforme destinée principalement aux propriétaires de lieux à vocation commerciale.

La finalité est de contribuer à la remise du pays en marche après presque mois de confinement, et de limiter une éventuelle propagation de la pandémie.

Cette fonctionnalité est plus sécurisée que l'interaction directe car elle permet de veiller au respect des lois du dé-confinement tout en évitant de mobiliser des agents sur terrain, exposant ainsi moins de personnes aux risques de la contamination.

Elle est également apte à être connectée aux portes automatiques et aux tourniquets afin d'empêcher leurs ouverture dans les cas qui le nécessitent.

Elle peut être déployée avec ou sans le box Datavision, en étant directement connectée aux systèmes de caméras de surveillance existants.

[Voir la démo de ce dispositif](#)

BCT

Suspension des poursuites en matière de chèques sans provision



«Il est porté à la connaissance des banques et de l'Office national des postes que le décret-loi du chef du gouvernement n°2020-8 daté du 17 avril 2020 sur la gestion des incidents de paiement des chèques a prescrit la suspension des délais et procédures de régularisation, de poursuites et d'exécution relatifs aux chèques, et ce à partir du 11 mars 2020», rappelle la Banque centrale de Tunisie, sur son site web.

La suspension entraîne l'arrêt du cours des intérêts et pénalités de retard. Les dispositions de ce décret-loi n'ont aucune incidence sur la présentation et le paiement des chèques, les banques et l'Office national des postes continueront à prendre en charge les chèques présentés au paiement directement à leurs guichets ou dans le cadre du système de compensation électronique et manuelle et à les payer conformément à la législation et réglementation en vigueur.

«Toutefois, en cas de constatation d'un incident de paiement d'un chèque, les banques et l'Office national des postes doivent surseoir à l'accomplissement des procédures légales y afférentes prévues par la circulaire de la Banque centrale de Tunisie n° 2007-18 du 5 juillet 2007, telles que notamment l'invitation du tireur à provisionner son compte, l'établissement d'un certificat de non-paiement et la régularisation», précise la BCT.

La suspension de l'accomplissement desdites procédures demeure applicable jusqu'à l'expiration d'un mois après la date de publication d'un décret gouvernemental prescrivant la levée de ladite suspension, a fait savoir la BCT qui ajoute qu'à compter du premier jour suivant l'expiration d'un mois après la date de publication du décret gouvernemental susvisé, les banques et l'Office national des postes doivent reprendre

l'application de toutes les procédures prévues par la circulaire n° 2007-18 du 5 juillet 2007 relative à l'application des dispositions du Code de commerce relatives aux chèques et les délais liés auxdites procédures reprennent ainsi leur cours.

S'agissant d'une suspension des délais et procédures, les dispositions du décret-loi n° 2020-08 ne remettent pas en cause les procédures régulièrement accomplies par les banques et l'Office national des postes avant sa date de publication. Elles ne produisent qu'un report des effets juridiques des procédures ainsi accomplies, en raison de la suspension du cours des délais, explique la BCT. [🔗](#)

Kiosque Numérique WMC *nouvelle version*



- Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...
- Des nouvelles publications toutes les semaines...

[Cliquez ici](#)

BOURSE

Bourse de Tunis

Analyse hebdomadaire

Suite à la tourmente sanitaire liée à la propagation du coronavirus, la place tunisienne s'est offert une bouffée d'air pour la deuxième semaine consécutive, a précisé Tunisie valeurs qui a ajouté que l'indice phare de la place tunisienne a signé une avancée de 3,4% cette semaine, se stabilisant à 6.482,58 points, réduisant ainsi ses pertes depuis le début de l'année à -9%.

Les retombées de la pandémie de la coronavirus commencent à peser lourd sur l'économie tunisienne qui subit un effondrement sans précédent de ses échanges commerciaux.

A fin avril 2020, les importations tunisiennes ont reculé de 46,8% alors que les exportations ont accusé une baisse de 48,9%. Selon l'Institut National des statistiques, il s'agit de la plus forte contraction de l'histoire de l'économie tunisienne. Le solde de la balance commerciale à fin Avril 2020 demeure déficitaire de 1,3 Milliard de dinars.

Le volume total des échanges s'est établi à 29,2 MDT. Quatre transactions de bloc autour du titre Poulina Groupe Holding ont animé les échanges courant cette semaine drainant un volume de 8,5 MDT.

Analyse des valeurs :

– Le titre STEQ s'est offert la meilleure performance de la semaine. L'action a effacé la dégringolade de la semaine précédente, gagnant 18,8% à 5,990 DT dans un volume d'échange nul. L'équipementier a affiché une performance positive de 19,8% depuis le début de l'année.

– Amassant un modeste volume de 128 mille dinars courant la semaine, le titre Cellcom s'est bonifié de 18,2% à 3,710 DT . Depuis le début de l'année, le titre a perdu – 2,7% . A fin mars 2020, le chiffre d'affaires de la société s'est maintenu à 5,5MDT par rapport à la même période en 2019.

– Le titre Air Liquide a été le plus pénalisé pendant la semaine, s'enfonçant de -14,6% à 76,800 DT dans un faible volume d'échanges de 19 mille dinars. A la fin du premier trimestre le chiffre d'affaires de la société a atteint 9,5 MDT, soit une légère progression annuelle de 3,4%.

– Le titre Poulina Groupe Holding a dominé le palmarès des échanges pour cette semaine. Le cours du titre a pris 4,5% à 12,900 DT drainant des capitaux de l'ordre de 8,5 MDT.



BIAT

Un PNB de 242 Millions de dinars (31 Mars 2020)

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2020 avec les résultats suivants :

Un PNB de 242,0 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 127,2 MD ;
- Une marge sur commissions de 52,2 MD ;
- Des autres revenus de 62,6 MD.
- Des charges opératoires de 103,6 MD ;
- Des encours de dépôts de 12 306 MD ;
- Des encours de crédits nets de 10 542 MD 

Air liquide Tunisie

Pas de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019

La Tunisie comme le reste du monde est confrontée à une crise sanitaire et économique sans précédent.

Le Conseil d'Administration d'Air Liquide Tunisie s'est réuni le 24 avril 2020 pour passer en revue l'activité de la société et arrêter les états financiers de l'exercice 2019.

Air Liquide Tunisie est en effet un acteur industriel majeur du tissu économique tunisien et intervient dans de nombreux domaines industriels. Nous sommes également l'un des fournisseurs principaux d'oxygène médical dans le pays et sommes donc très impliqués dans la gestion de la crise sanitaire.

Air Liquide Tunisie a mis en place un plan de continuité lui permettant d'assurer la continuité de sa production et de servir ses clients, en particulier dans la Santé, tout en assurant la sécurité de ses employés et de ses sous-traitants.

Par ailleurs, compte tenu de la baisse de la demande industrielle

liée à la crise sanitaire et de son impact potentiel sur notre chiffre d'affaires et nos encaissements, de l'incertitude sur la durée de la crise et ses conséquences économiques, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'annuler le versement de dividendes au titre de l'exercice 2019, avec pour effet le renforcement de nos fonds propres et la sécurisation de notre trésorerie.



Ami Assurances

Réévaluations des provisions et augmentation des fonds propres

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique et pour mieux maîtriser les risques de la branche automobile, AMI assurances a procédé à l'audit des provisions de l'ensemble des dossiers de sinistres automobiles ouverts au 31 décembre 2018 et a confié cette mission à deux cabinets indépendants.

Cette revue a permis de réévaluer à la hausse les provisions de sinistres à payer et d'améliorer les procédures de gestion et de provisionnement des dossiers de sinistres automobiles.

AMI Assurances a intégré dans ses états financiers, arrêtés au 31 décembre 2018, ces réévaluations de provisions.

Dans le même contexte, le Conseil d'Administration réuni le 06 Mars 2020 a décidé de proposer aux actionnaires de la société l'augmentation de ses fonds propres pour couvrir les besoins supplémentaires de provisions et assurer le développement de la compagnie conformément à son plan stratégique. Cette augmentation intègre :

- L'émission de titres participatifs d'un montant de 40 millions de dinars,
- L'incorporation des réserves pour un montant de 18 millions de dinars,
- Un apport en numéraire pour un montant de 92 millions de dinars.

Les actionnaires de référence (UGTT, le Groupe BNA et HBG Holding), conscients du potentiel de la société et de l'avancement de la mise en œuvre de son plan stratégique, ont validé ce plan et apporteront leur soutien à sa concrétisation 

CHRONIQUE



Tahar Ben Ammar

Allumer la flamme du souvenir

On a cherché à offenser la mémoire du signataire de l'indépendance de la Tunisie, occultant son œuvre et passant sous silence son décès. Ce serait l'honneur de la révolution de ramener Tahar Ben Ammar au panthéon national et de lui rendre les honneurs dignes de sa personnalité et de son épopée.

Le 8 mars 1985, Tahar Ben Ammar nous quittait. L'Etat tunisien à l'époque, sous la présidence de Habib Bourguiba, avait passé son décès sous silence. Trent-cinq ans plus tard et une révolution à l'actif du peuple, on ne voit toujours pas de célébration officielle de cet événement.

Ne faut-il pas mettre fin à cette omerta indécente ? Outre qu'elle est indigne d'un tel personnage, cette injustice défigure notre mémoire collective, qui s'en trouve blessée. Le parcours de Tahar Ben Ammar lui a valu de conduire les négociations avec l'Etat français qui ont mené la Tunisie à son indépendance. Cet acte glorieux a donné du lustre à nos trois mille ans d'Histoire, nous restituant, pour la première fois, la souveraineté de notre émancipation. Il était vain et indélicat de tenter de déloger Tahar Ben Ammar.

Lire aussi : [Tunisie – An 60 de l'indépendance : Il faut réhabiliter Tahar Ben Ammar!](#)

Sa place est restée vide mais indéboulonnable. Son souvenir, pourtant écarté de tout support historique, reste vivace. Cette manipulation ridicule n'a été qu'un outrage à notre histoire, un tort regrettable. Pour laver cet outrage, l'Etat ne doit-il pas prendre l'initiative d'effacer cet acte d'ingratitude ?

Un parcours historique conséquent

L'Histoire a donné à Tahar Ben Ammar une faveur inestimable, la longévité, avec un parcours de militantisme qui aura duré un demi-siècle. Il s'en est montré digne, sculptant, par son patriotisme, une stature de commandeur.

Jeune homme, pourtant bien nanti, issu de la classe possédante, donnant réalité à la dynamique de l'unité nationale, il rejoint l'appel de la patrie. Il s'engagera dans la lutte contre la colonisation, dès 1911. Il se sera signalé, par la justesse de ses vues face à la répression coloniale. Il aura pris part à la résistance dans les événements structurants du mouvement national. Ainsi en est-il, parmi les faits saillants, des épisodes dramatiques du Jellaz en 1911 et du tramway en 1912.

Figure de proue, il se retrouve en tête, assumant les revendications nationalistes sur la scène internationale. Ainsi, en 1919, il rencontrera à Paris le président américain Woodrow Wilson, acquis au principe de la décolonisation, pour le gagner à la défense de la cause nationale tunisienne. Il finira par forcer la puissance coloniale à reconnaître l'existence d'une force politique militante validant son leadership.

Et le 25 décembre 1920, le gouvernement français pliera et finira

par engager le contact. Tahar Ben Ammar, à cette date, présidera la délégation tunisienne qui s'est rendue à Paris pour plaider la cause nationale réclamant une Constitution et un Parlement.

Actif sur le terrain, il aura pris part à la création du parti Destour de Abdelaziz Thaalbi. Il le quittera plus tard car plus en ligne avec l'esprit du Néo Destour. Il intégrera les organisations nationales de l'époque afin de disposer d'une force de frappe face aux forces de l'occupation.

Il accomplira trois mandats à la tête de la Section tunisienne du Grand Conseil. De même qu'il présidera, de 1930 à 1957, la Chambre d'agriculture. A son actif à la tête de cette institution, empêcher que les colons délogent les agriculteurs tunisiens, éreintés par la grande crise de 1933, de leurs propriétés. Il faut réaliser que, par cette parade, il a pu empêcher que soit achevée la politique d'indigénisation des Tunisiens qui aurait enraciné davantage la colonisation, éloignant l'espoir d'indépendance dans l'esprit du bon peuple.

Les moments épiques et les tournants historiques

En cinquante ans de lutte, Tahar Ben Ammar sera passé de chef politique à faiseur d'histoire. Plus la lutte contre la colonisation s'exacerbe et plus il se confirmait

en tant que chef charismatique.

Dès le milieu des années 40, il prend la tête de la coalition politique du mouvement national. Il se hissa à la tête du Front National qui regroupait le Néo Destour de Habib Bourguiba, l'UGTT de Farhat Hached, ainsi que toutes les organisations nationales engagées.

C'est alors que s'est esquissée la phase décisive, à savoir la stratégie de conquête de l'indépendance. La résistance politique aux manœuvres de l'occupant devenait plus incisive et plus percutante.

En 1952, Tahar Ben Ammar fera preuve de ses talents de chef politique et d'homme d'Etat. Il fait pièce aux manœuvres du résident général de Hautecloque, le contraignant à un repli.

Subissant les courroux des colons, il échappe à deux tentatives d'assassinat. Imperturbable, il s'oppose, en avril 1954, au projet Mzali-Voizard de co-souveraineté qui aurait neutralisé la lutte pour l'indépendance. Cette opposition ferme et salutaire au dernier acte du pouvoir colonial a conduit à la chute du gouvernement de Mohamed Salah Mzali. La pression nationaliste était à son apogée. Elle portera Tahar Ben Ammar, en août 1954, à la tête du gouvernement de Lamine Bey, dernier souverain Husseinite, en

qualité de président du Conseil des ministres. Cela se fera sous le forcing conjoint du Néo Destour, avec le consentement de Habib Bourguiba et de l'UGTT, et de tous les organisations nationales alliées.

Soutenu par tous, Tahar Ben Ammar disposait d'un appui politique déterminant. Commençait alors le tronçon le plus sensible de son parcours où la Tunisie et la puissance coloniale se retrouvaient dans une épreuve de corps à corps.

De chef politique, il se retrouve faiseur d'Histoire. Avec une éminence reconnue et unanimement saluée, il conclut, le 3 juin 1955, l'autonomie interne. Il la fera valider au courant du mois d'août suivant par toutes les organisations nationales. Et le 20 mars 1956, à l'issue de plusieurs semaines de négociations ardues, qu'il aura en toute responsabilité magistralement menés jusqu'au bout, il signera le protocole de l'indépendance totale de la Tunisie. Il prolongera son combat par la mise en route de l'Etat d'indépendance en convoquant une Assemblée constituante qu'il inaugurerait le 8 avril 1956. Elle sera présidée par Habib Bourguiba.

Et le 11 avril, il démissionnera, spontanément, avec le sentiment du devoir accompli, de son poste de chef de gouvernement,

appelant Habib Bourguiba à lui succéder.

Le guet apens de la politique politicienne

Auréolé de son parcours exceptionnel, Tahar Ben Ammar sera, hélas, la cible non point d'un revers de l'Histoire, car celle-ci l'a porté à l'olympes, mais d'une cabale immonde.

Le nouveau pouvoir en place cherchera à lui nuire par tous les moyens. Il sera jugé dans des conditions innommables. Ne parvenant pas à le faire déchoir de son immunité parlementaire, le pouvoir en place le fera, quand même, déférer devant un tribunal d'exception.

Son parcours patriotique lui a servi d'armure hermétique. Il sera

acquitté par le tribunal et acclamé par le bon peuple à sa sortie. Ses faits d'armes et sa bravoure confèrent à Tahar Ben Ammar une immunité légendaire.

Comment expliquer autrement l'attachement du bon peuple à sa personne ? N'est-ce pas une validation de sa clairvoyance durant les années de braise, et de la justesse de son comportement dans l'épisode final devant conduire à l'indépendance ?

C'est aussi une reconnaissance de sa probité et de sa droiture. La place de Tahar Ben Ammar ne peut être escamotée, étant gravée dans le marbre de notre mémoire nationale. Elle est toujours là, sous nos yeux.

Ne convient-il pas de l'y faire revenir ? Il mérite de retrouver

la place qui lui revient dans les manuels d'histoire. Ce faisant, l'Histoire de Tunisie retrouverait son déroulement authentique. D'ailleurs, son fils Chedly lui a consacré un livre rigoureux qu'il a rédigé en langue arabe et qu'il a lui-même traduit en langue française, prouesse de sadikien.

Lire aussi: [Livre – Tahar Ben Ammar : Homme d'Etat, la force de la persévérance](#)

Et le livre en question n'a rencontré aucune réserve de la part des figures du premier cercle Bourguibien. En rendant à Tahar Ben Ammar les honneurs qui lui reviennent, de légitimité historique, on aura apaisé notre conscience nationale. Cela grandira la révolution et donnera plus de lustre à la République. 📌

Ali Abdessalam



Ces oiseaux qui continuent
de tomber du ciel

L'association AAO/ Birdlife ap- pelle les citoyens à signaler les cas de mortalité

L'association « Les amis des oiseaux » AAO/ BirdLife a lancé, mardi, un appel urgent à toutes les personnes fréquentant les plages tunisiennes à l'aider à collecter un maximum d'informations sur les cas de mortalité inhabituelle d'oiseaux marins.

Depuis bientôt deux mois, l'association reçoit des signalisations d'échouages d'oiseaux marins sur les plages tunisiennes, peut-on lire dans un communiqué de l'ONG, soulignant que des cas similaires sont désormais signalés ailleurs en Méditerranée, notamment en Algérie, en France et en Italie.

Ces signalisations ont poussé la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) et l'Institut de Recherche Vétérinaire de Tunis (IRVT) à mener des recherches afin d'élucider l'énigme de cette mortalité inhabituelle touchant différentes espèces telles que le Puffin de Scopoli, le Puffin yelk-ouan, le Goéland leucophée, le Fou de Basan.



Après les pistes de recherche liées aux maladies aviaires, au manque de nourriture, aux prises accidentelles et à l'intoxication, etc, la dernière piste retenue par La DGSV et l'IRVT porte sur des bio-toxines liées à la prolifération de certaines algues.

D'après l'association, les recherches s'avèrent souvent compliquées dans la mesure où les signalisations de cadavres d'oiseaux remontent trop lentement outre le fait que l'état de décomposition des oiseaux ne permet pas de réaliser tous les examens et analyses nécessaires.

Pourtant, après investigation, ajoute la même source, des pêcheurs ont rapporté que dans certains endroits des côtes tunisiennes, ils voyaient des oiseaux agonisants sortir sur les plages. «C'est pour cette raison qu'il est indispensable de signaler ces cas de mortalité auprès de l'association en utilisant la section « Autre mortalités » du site de l'association www.stop-braconnage.com», recommande l'association.

com», recommande l'association.

Les observations peuvent être adressées par message sur cette adresse en cas de difficultés, sur la page Facebook www.facebook.com/AAO.tn/ ou par e-mail à secretariat@aao-birdlife.tn en indiquant au moins : le lieu (de préférence une position géo-localisée), la date (et si possible l'heure) de l'observation, les espèces d'oiseaux concernées (si connues), le nombre d'oiseaux morts/agonisants, votre nom, votre N° de téléphone/adresse e-mail & toute autre information que vous estimez utile.

Un numéro est également mis en service par l'association pour signaler les cas de mortalité: 53 937 127.

La Direction Générale des Services Vétérinaires avait indiqué, dimanche dernier, dans un communiqué, qu'elle suit de près le dossier des mortalités rapportées chez des oiseaux sauvages dans plusieurs localités, soulignant que les analyses avaient identifié le virus de Newcastle, une maladie appelée aussi « pseudopeste aviaire », « pneumoencéphalite aviaire » ou « maladie de Rannikhet », et présente partout dans le monde Cette maladie, très contagieuse et souvent grave, affecte les oiseaux et les volailles domestiques. 

TRIBUNE



Covid-19

Un fonds spécial pour l'entreprise, plaide Mustapha Mezghani

Beaucoup disent que l'Etat n'a pas les moyens pour soutenir les entreprises.

En d'autres termes, cela revient à dire:

- «Entreprises, faites votre deuil car vous allez disparaître»

- «Employés, faites votre deuil, vous serez bientôt au chômage»
- «Etat, fais ton deuil, tu n'auras plus de recettes fiscales».

De mon côté, je ne demande qu'une seule chose: l'Etat a levé et collecté des fonds pour le sauvetage de l'entreprise suite à la crise COVID-19.

Que ces fonds soient effectivement mis à la disposition de l'entreprise et qu'un fonds spécial soit créé dans ce but afin qu'un suivi soit fait de l'usage de ces fonds et qu'ils n'aillent pas pour couvrir les dépenses classiques du budget. 

Quand l'ordonnance électronique est autorisée et la pratique de la télémédecine illégale



La Tunisie reconnaît finalement l'ordonnance électronique. Ainsi, cette ordonnance devrait pouvoir ne plus respecter les conditions imposées par certaines lois, à savoir «être rédigée à l'encre» ou comporter «la signature manuscrite» du médecin ou porter des mentions manuscrites spécifiques portées par le médecin.

Même si cette reconnaissance de l'ordonnance médicale électronique est limitée dans le temps à la période de confinement total et doit répondre à des conditions particulières qui risquent de demander du temps pour être mises en œuvre, même si ce décret-loi ne fait pas référence à toutes les lois en rapport avec l'ordonnance, même si cela est conditionné par le recours à «un système d'information sécurisé garantissant la protection, la sécurité et la fiabilité des documents et des données personnelles conformément à la législation en vigueur» et à un décret d'application, ce geste est à saluer.

Cependant, hormis les cas de renouvellement de prescription où le médecin peut ne pas voir le patient lors d'une consultation, pourquoi est-ce que le médecin établirait une ordonnance électronique pour une nouvelle prescription alors qu'il ne peut consulter le patient à distance et doit rencontrer son patient ? Conformément à l'article 27 du code de déontologie médicale, la date d'examen suite à laquelle cette prescription a été faite doit être mentionnée sur l'ordonnance, et cet examen est donc nécessaire pour procéder à la prescription. Alors pourquoi cette dérogation limitée dans le temps pour l'ordonnance électronique n'a pas été accompagnée d'une dérogation similaire pour la téléconsultation ?

L'ordonnance électronique est autorisée, mais la pratique de la télé-médecine est illégale.

Si la pratique de la télé-médecine a été autorisée par la loi 2018-43 du 11 juillet 2018, sa pratique demeure illégale. En effet, cette loi a prévu la promulgation de différents textes d'application, décrets et arrêtés qui n'ont pas été publiés à ce jour et qui risquent de demander encore beaucoup de temps pour être publiés car ces textes sont spécifiques à chaque spécialité.

Il est donc légalement interdit à un médecin de télé-consulter et diagnostiquer son patient, quel que soit l'outil utilisé et sa fiabilité. Même si le médecin dispose des plateformes les plus sécurisées et fiabilisées, car en cas de complication, il existe un risque important que le praticien

soit jugé pour pratique illégale de télé-médecine, y compris téléconsultation.

J'ai personnellement rappelé ce point à différentes reprises, y compris en présence de représentants du Conseil de l'ordre des médecins qui, actuellement, recommande aux médecins de procéder à des téléconsultations et parfois par des moyens ne préservant même pas la confidentialité des données du patient, ce qui risque de mettre les médecins dans des positions délicates.

Aussi, pourquoi est-ce que le décret-loi relatif à l'ordonnance électronique n'a pas été accompagnée d'une autre dérogation relative à la téléconsultation pour couvrir aussi bien les pharmaciens que les médecins? 

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

Les dix failles dans l'interview d'Elyes Fakhfakh sur France24, d'après Adlen Kamoun



Monsieur le chef du gouvernement tunisien,

J'ai dans mon réseau des gens qui vous sont proches et j'espère qu'ils auront le courage de vous transmettre ce message sincère. J'autorise évidemment mes nombreux amis journalistes qui me suivent à utiliser ce post comme bon leur semble...

Je viens de voir avec sidération et étonnement sincère votre interview sur France 24. Je suis un professionnel de la stratégie, j'ai eu la chance de travailler pendant 20 ans avec les plus grands cabinets de conseil au monde et partout sur la planète. Je connais donc parfaitement les profils qui vous entourent. Mais bien que je vous désigne, mes propos s'adressent avant tout à vos équipes.

Je viens d'un monde où chaque réunion ou intervention se prépare durement. Les enjeux,

les risques, les objectifs, les éléments de langage, le timing et surtout le fameux «next step». Il semble que vos équipes payées très cher n'aient aucune idée de ce dont je parle !

Vous avez eu la chance incroyable de représenter la Tunisie, tous ses citoyens (nes) et toutes ses entreprises devant France 24.

Je vous rappelle les enjeux de cette interview : France 24, ce sont quatre chaînes mondiales d'information continue (en français, en anglais, en arabe et en espagnol), émettant 24h/24 et 7j/7 dans 355 millions de foyers sur les 5 continents.

France 24 rassemble 61,2 millions de téléspectateurs hebdomadaires mesurés dans 67 pays et est la 1ère chaîne d'information internationale au Maghreb et en Afrique francophone.

Votre interview est aujourd'hui traduite dans les 4 langues, et sera rediffusée toute la semaine et disponible sur la chaîne youtube.

Un extrait est diffusé à chaque journal d'information, soit TOUTES les 20 minutes et régulièrement toute la semaine.

Ce discours apparaît sur la page principale du site France24...

En résumé, le monde entier va voir votre prestation, des politiques, des investisseurs, des entreprises, des citoyens du monde, des touristes potentiels, des étudiants, des chercheurs, des fonds d'investissement, nos grands partenaires comme la BM, le FMI, l'UE, les ambassades et j'en passe.

Pourriez-vous me citer une seule phrase factuelle de votre discours? Vous nous enchaînez banalités sur banalités, aucune position claire, vous ne répondez

pas aux questions, vous restez dans le flou total et, pire que tout, vous nous enchaînez des phrases hors sol qui pourraient être utilisées par tout le monde et qui ne relient en rien vos paroles aux enjeux de la Tunisie.

Quels étaient les objectifs de cette intervention ?

Vous avez fait l'exploit de ne citer aucun chiffre, aucune mesure, aucun appel, aucune proposition, aucun remerciement, rien, LE NEANT absolu!

Alors que les pays les plus modernes du monde sont à genoux et croulent sous les ratés et les polémiques, il était simple de prendre le dessus et de gagner la guerre de l'image : il était si simple -si vous n'étiez pas entouré d'amateurs- de construire un discours sur les axes suivants :

1 – Les politiques mises en place en Tunisie nous placent parmi les meilleurs pays du monde en termes d'efficacité et de sûreté pour l'avenir. Vous auriez pu détailler les mesures et citer nos chiffres.

2 – Vous auriez pu jouer sur l'effet Raoult et dire que la Tunisie utilise et fabrique de la chloroquine, le peuple de France vous aurait applaudi. Vous auriez pu parler des recherches génétiques du laboratoire Charles Nicolle et annoncer que la Tunisie travaille

sur un vaccin pour promouvoir notre recherche de pointe.

3 – Vous auriez pu mettre en valeur nos médecins et personnels de santé (EN LES REMERCIANT) et mettre en avant une image d'un pays « sûr et compétent ». Vous auriez pu citer Bourguiba qui a fait le choix de miser sur la médecine d'urgence, ce qui fait que nous avons sans doute parmi les meilleurs urgentistes et réanimateurs du monde. Vous auriez pu dire que des médecins tunisiens sont allés aider l'Italie, mais non. Le fait que nous avons un tourisme de santé qui aurait bénéficié de cette image ne vous a pas effleuré.

4 – Vous auriez pu citer nos agriculteurs qui se sont mobilisés et qui font que nous n'avons quasiment rien eu à importer alors que des pays annoncent des ruptures de stock et des famines. Vous auriez pu remercier les services de l'Etat et tous ceux et celles qui ont travaillé malgré les risques et annoncer des grandes réformes comme sur la digitalisation.

5 – Vous auriez pu mettre en avant notre image technologique et nos chercheurs et parler des robots dans les rues, des drones, de la désinfection par UV, des camions labo, de l'intelligence artificielle, des applications, etc. Il y avait tant à dire pour soutenir notre recherche et nos entreprises. Vous auriez pu lancer un

APPEL à collaboration et aux investisseurs. Mais RIEN!

6 - La France est sous la polémique du manque de préparation et de la dépendance des masques avec la Chine : vous auriez pu parler des 150 ouvriers et ouvrières qui se sont enfermés dans leurs usines pour fabriquer des masques, et expliquer au monde que la Tunisie est le premier fournisseur de masques pour toute l'Afrique et les inviter à nous en commander et à réfléchir à des partenariats dans le temps.

7 – vous auriez pu parler des réflexions sur la mondialisation et expliquer que la Tunisie est prête à accompagner l'Europe dans la transformation des chaînes logistiques pour ne plus dépendre de la Chine et mettre en avant toute nos industries notamment pharmaceutiques, dans une nouvelle mondialisation plus humaine et plus régionale.

7 bis - Vous auriez pu parler de notre résolution commune avec la France à l'ONU et lancer un appel à soutenir cette résolution franco-tunisienne ! Cela ne doit pas vous sembler important mais en termes d'image, vous avez raté une occasion en or. C'est terrible !

8 – Nous sommes en mai et toute l'Europe et l'Afrique se posent la question des vacances et des transports, vous auriez pu mettre en avant la sûreté de

notre pays et lancer un appel à la réouverture ciblée par pays des lignes aériennes en reprenant les excellentes propositions de votre ministre du Tourisme, Mohamed Ali Toumi, permettant de mettre en place des protocoles sûrs et des Safe Zone. Vous auriez pu lancer un appel aux Algériens et aux Maghrébins en général qui regardent massivement cette chaîne !

9 – Vous auriez pu parler du retour de la nature en ces temps de migration pour les oiseaux et être le premier homme politique à lancer un appel à un plan Marshall de l'écologie pour la Méditerranée qui permettrait de créer des milliers d'emplois et traiter les problèmes énergétiques entre autres.

Vous me répondriez que vous avez autre chose à faire et que je prends beaucoup de temps à réagir à un épisode éphémère.

Je vous répondrais encore une fois que je suis un professionnel dont le métier est d'analyser les signaux faibles pour en tirer des prospectives et des stratégies.

Cette interview fait partie de ces signaux faibles qui trahissent une mentalité, un état d'esprit, une gouvernance et surtout un état de fait ! Si vous n'avez cité aucun des points que j'ai mentionné plus haut, c'est qu'il ne sont pas affichés dans votre esprit comme

des obsessions prioritaires qui vous hanteraient jour et nuit. Vous ne devriez même avoir besoin d'un conseiller pour y penser.

Semaine après semaine, nous ratons occasions après occasions permettant de tracer une ligne claire vers la lumière qui sortirait notre si beau peuple de la misère. Il n'en est rien car vous et tout ce qui se revendique comme politique dans ce pays vous n'avez qu'une obsession, celle de vos intérêts premiers, de vos alliances de pacotille et celle de vos deals et intérêts cachés.

Continuez à vous tenir par la barbichette jusqu'à ce que, encore une fois, le valeureux peuple tunisien se lève et se rappelle à vous !

Vous parliez au monde ! Quelle occasion ratée pour placer la Tunisie au centre de l'après-Covid-19. 📧

Adlen Kamoun



CULTURE

Télévision

N'était-ce pas mieux avant?

Jadis, j'ai encore en mémoire l'atmosphère ramadanesque d'antan, à attendre fébrilement le coup de canon qui marquait la rupture du jeûne. Je me souviens du temps où on s'attablait autour d'un dîner placé sous le signe de la frugalité, où on allait vers le basique et l'essentiel. En ce temps là, le mot surconsommation n'avait pas de sens. Tout était partage et sobriété et générosité à la fois. Une atmosphère de quiétude, d'apaisante et culminante spiritualité loin des simulacres et des bigoteries du superflu.

En ce temps là, la spiritualité était telle qu'une marée qui avait atteint son point le plus haut, et qui restait longtemps stable, imperturbable. Mon Dieu! Sommes-nous devenus si vieux, si démodés, si fripés? Nous regardions des émissions qui ouvrent l'esprit et qui invitent à la réflexion. Génération ringarde aux yeux des plus jeunes... peut-être, mais n'était-ce pas mieux avant?



A l'heure où la course effrénée de l'audimat bat son plein, comment ne pas s'affoler face au flot de médiocrité déconcertant, déversé à la télévision, et qui ne cesse de se montrer sous ses formes les plus pernicieuses surtout en cette période sacrée ?

A l'heure de la tyrannie de l'audience, comment ne pas s'alarmer face à un tel degré zéro de réflexion au point d'en anesthésier, pire même d'en euthanasier toute pensée critique pouvant émaner de nos jeunes ?

Et pourtant, Dieu seul sait que la télévision représente un formidable vecteur de culture! Quitte à passer pour des vieux cons, ma génération à moi était friande des émissions inoxydables de «Questions pour un champion», «Ushuaïa», Echappées Belles... Dans un autre genre encore, les émissions de Néjib El Khatab, des contes et des légendes

incontournables et envoûtantes d'Abdelaziz Aroui, des séries télévisées d'Ommi Traki et de Haj Klouf, figures immuables du mois de Ramadan qui enseignaient la morale sans pour autant être moralisateurs !

Dans l'ensemble, des émissions à visée pédagogique qui nourrissaient non seulement notre esprit, mais qui abreuyaient aussi notre soif de culture générale et qui, de surcroît, nous invitaient à la réflexion et au voyage. Une télévision qui s'évertuait jadis par sa variété de contenus, à aiguïser notre curiosité et à susciter l'intérêt pour d'autres cultures et d'autres horizons !

Ce fut un temps où il n'y avait ni Facebook, ni Youtube et encore moins cet engouement démesuré pour le numérique et le superflu. Nous regardions «Asfour stah» de Férid Boughedir sur la chaîne nationale et encore «la Boum»

avec Sophie Marceau. Absolument rien ne suggérerait l'invention du portable, d'Instagram ou encore de Candy Crush, armes de destruction massive ! C'était le temps du jeu à l'élastique, du walkman et de la cassette auto-reverse.

Nous passons des heures interminables à traduire des chansons à l'aide d'un dictionnaire et nous marquons une avidité particulière aux dessins animés, aux magazines que nous collectionnions et que nous gardions jalousement pour en faire de longues piles bien rangées et ostentatoirement déposées dans un coin de notre bibliothèque.

Une génération sans internet, ni Wifi. A peine un petit Minitel, fièrement gardé par les plus chanceux et sur lequel était déposé un petit napperon de laine confectionné par la daronne.

Beaucoup comme moi sont le fruit d'une génération 80 en extinction qui pourrait paraître obsolète aux yeux des plus jeunes. Notre génération est-elle percutée et bousculée vers la sortie ? Ou serait-il plus juste de dire vers un précipice ? Ou encore plus judicieux de se demander si cette nouvelle génération pourrait survivre à une telle chute ?

Il y a quelques jours de cela, une émission diffusée sur une chaîne nationale avec 3 amis, a montré un bien triste spectacle de jeunes candidats manifestant une misère linguistique colossale et témoignant d'une sombre ruine du niveau de culture générale et qui a, semble-t-il, secoué la toile. Mais de quoi s'étonne-t-on au juste ? A quoi nous attendions-nous ?

Voilà l'exemple le plus probant d'une génération condamnée par la loi de la surconsommation et

enclin à la décadence de l'esprit.

Conséquences directes de la politique du nivellement par le bas, de la médiocrité ambiante et du mauvais goût télévisuel qu'on s'obstine à faire ingurgiter à nos jeunes ! Rares sont les émissions qui élèvent l'esprit, qui nourrissent la curiosité et qui invitent à la réflexion ! Une, deux émissions ? Et encore...

Celles qui se vantent de brandir l'étendard de sujets sérieux font l'objet d'une cacophonie traitant plus de débats stériles, et de coups bas d'une classe politique sclérosée que de vrais sujets qui servent l'intérêt national !

Aujourd'hui, pour répondre à cette dramatique dictature de l'audimat, on déverse des émissions qui invitent à ne pas voir plus loin que le bout de son nez et qui empêchent de cerner l'essentiel ! Des émissions stériles qui débitent des débilités, qui stéréotypent la façon de pensée et qui amputent les esprits ! Des plateaux télés d'un vide abyssal qui déversent du venin à nos enfants tel un serpent qui se jette sur sa proie, qui lui coupe sa circulation sanguine et qui finit par l'étouffer. Un véritable danger pour ces milliers de jeunes vulnérables auxquels s'ajoutent les feuilletons ramadanesques qui dépassent largement les limites de la bienséance, qui portent fortement atteinte aux bonnes



mœurs et qui excellent dans la banalisation de la violence, du haut banditisme voire de la criminalité !

Paradoxalement, nul ne doute que notre pays regorge d'élites et foisonne d'intellectuels qui marquent un intérêt certain et indéfectible pour le goût et le raffinement. Des Tunisiens qui développent un intellect particulier aux vraies subtilités du geste et du verbe. Des Hommes ayant un sens profond de la rhétorique et aux valeurs citoyennes solides que rien et nul ne peut altérer.

Quelle meilleure preuve que celles de nos compétences qui sillonnent le monde jusqu'à aller à la conquête des plus grandes puissances mondiales ! Beaucoup décident malgré tout de rester et de briller. Eux seuls peuvent empêcher la piteuse industrie télévisuelle -et osons le dire, la télé-poubelle- de faire de nos jeunes des proies à la débilité, à l'oisiveté, à l'échec scolaire et à la délinquance.

N'est-il pas temps d'agiter le chiffon rouge à nos quelques piètres chaînes privées qui, pour se faire encore plus d'argent, seraient prêtes jusqu'à aller faire de nos jeunes de la chaire à canon ?

Tunisiens, réveillez-vous ! La maison brûle et nous regardons ailleurs!



Karima Saoudi Mezzi



Artistes réunis

Solidarity against covid19 lance l'opération "Dessinez ... vous êtes confinés"

«Dessinez... vous êtes confinés» est une initiative artistique lancée par «Artistes réunis ; solidarity against covid19» qui a pour but de divertir et stimuler la créativité du grand public en cette période de confinement.

Le projet proposé est une sorte de livre numérique élaboré à partir d'une sélection de dessins de plus de 35 artistes bénévoles.

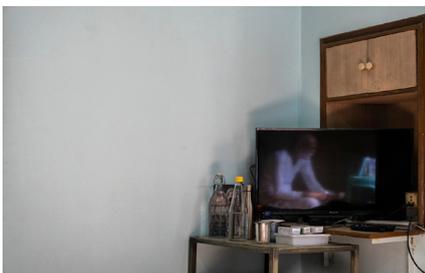
Les œuvres proposées sont des dessins produits par un ensemble d'acteurs présents sur la scène artistique, des artistes plasticiens, des designers, des architectes et des photographes.

L'idée est de proposer au grand public pendant le confinement un moyen supplémentaire pour s'occuper et occuper leurs familles.

Ce book numérique est mis à disposition en téléchargement gratuit sur le net et sur les différents réseaux sociaux.

Le principe est de travailler sur un support imprégné par le style de chaque artiste en essayant d'y apporter une personnalisation soit par la couleur soit par le dessin ; Chacun avec sa sensibilité chacun avec sa personnalité est amené à rajouter une touche qui permettra de se l'approprier ; un projet ludique simple et divertissant qui vise un public de 7 à 77 ans.





Visite virtuelle de l'exposition photographique collective " Rooms with a view, a confined portrait " sur le site de la Maison de l'Image

La Maison de l'Image propose une visite virtuelle et ce à compter du 7 mai 2020 et s'étalera jusqu'au 29 mai 2020 pour découvrir l'exposition collective « Rooms with a view, a confined portrait », une exposition photographique de grande envergure fruit d'une quête périlleuse, regroupant 25 artistes des 5 continents et qui a pour commissaire d'exposition Amine Landoulsi.

De Milan à New York à et de Wuhan à Téhéran, tous d'où qu'ils soient, partageront avec vous leur vécu durant cette crise mondiale sans précédent!

Le confinement que nous vivons aujourd'hui est un moment historique. Paradoxalement, on associe en général le « moment historique » à une déviation nette du cours du temps, à un changement radical.

Et si le confinement que nous vivons a le potentiel de devenir une période de transition ou de basculement, cela aura été par la nécessité de l'enfermement et de l'immobilité. Ce paradoxe et cette impérieuse présence de 4

murs est à l'origine de cette idée d'exposition pour en témoigner avec l'art de la photographie.

L'exposition est visible sur le site web : www.maisonimage.tn/expositions/

La Maison de l'Image est une institution culturelle fédératrice de talents artistiques, liés à l'art visuel contemporain et implantée sur le Grand Tunis depuis 2014.

Elle a tissé patiemment des liens entre la population et l'art visuel en organisant des rencontres culturelles, en créant des projets révélateurs de talents et en œuvrant continuellement à l'intégration des jeunes dans le monde professionnel.

Moyennant son réseau de professionnels et organismes affiliés, la Maison de l'Image œuvre pour que les différences se rencontrent, le dialogue se noue et que le moment de l'ouvrage prend tout son sens pour chacun avec passion et engouement. 

Kiosque Numérique WMC *nouvelle version*



- Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...
- Des nouvelles publications toutes les semaines...

[Cliquez ici](#)



VOTRE MAGAZINE
W M C
HORS SÉRIE
EST MAINTENANT
DISPONIBLE SUR



POUR 330MIL/JOUR
SEULEMENT



APPLICATION DISPONIBLE SUR



COMPOSEZ LE

***225#**